

72^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du lundi 11 décembre 2023 à 19h00

Halle des fêtes d'Undervelier

- Président** : M. Michel Lando
- Secrétaire** : Mme Michèle Bailat, vice-chancelière de la Commune mixte de Haute-Sorne
- Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : M. le Maire Eric Dobler, Mme Yvonne Lucchina, M. Etienne Dobler, M. Olivier Chèvre, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, M. Bernard Vallat, Mme Céline Grellier, M. Pascal Crétin et M. Raphaël Mérillat, chancelier.
- Excusé** : -
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 42 du 23 novembre 2023, par affichage public, sur le site internet de la commune et dans la rubrique agenda du Quotidien Jurassien.

Le Président, M. Michel Lando, ouvre la séance.

Il salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, le chancelier, la secrétaire du jour; Michèle Bailat vice-chancelière, les représentants de la presse et le public.

Il informe qu'il y aura une petite verrée en fin de séance et rappelle que la séance de ce soir est enregistrée.

Le Président donne la parole à la secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel.

Michèle Bailat, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

M. Jean-Chenal (PS-Verts) est excusé et remplacé par M. Thierry Lombard
Mme Ianka Mosimann (PS-Verts) est excusée et remplacée par M. Bernhard Wipfli
Mme Nicole Rais (PS-Verts) est excusée et non remplacée
M. François Monin (PDC) est excusé et remplacé par Mme Nathalie Bourquenez
M. Yves Beuchat (PDC) est excusé et remplacé par M. Jacques Dobler
M. Laurent Haegli (UDC) est excusé et remplacé par Mme Sandra Juillerat
M. Christian Brosy (PLR) est excusé et remplacé par M. Michel Kiener

32 conseillers généraux sur 33 sont présents.

L'ordre du jour est accepté.

2. Procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023

Le PV, qui a été rédigé par Mme Michèle Bailat, vice-chancelière, est accepté sans modification avec remerciements à son auteure.

3. Communications

M. Lando procède aux communications suivantes :

◆ Démissions

M. le Président fait part de la démission de M. Julien Meier du Conseil général. Dès janvier 2024, il siègera en tant que conseiller communal de Haute-Sorne. Il sera remplacé par M. Olivier Boillat. Au nom du bureau du Conseil général, il félicite M. Julien Meier pour sa nomination et le remercie pour le travail accompli.

Il annonce encore la démission de M. Nicolas Kottelat de la commission permanente de l'urbanisme ainsi que celle de M. Iannik Perucco de la commission spéciale de l'organisation de la journée des aîné-e-s.

Le Président cède la parole à **M. le Maire Eric Dobler** pour les communications du Conseil communal qui s'exprime ainsi :

◆ Eclairage public

Concernant les décorations de Noël, la commune a installé un sapin lumineux dans chaque village et hameau. A Bassecourt, les anciens éclairages de l'association des commerçants et artisans de Bassecourt sont hors d'usage, désuets et énergivores, c'est pourquoi ils n'ont pas été installés cette année non plus.

Pour l'éclairage public, suite au dernier Conseil général, plusieurs personnes se sont manifestées sur le site de la commune pour demander le maintien de l'éclairage durant toute la nuit le week-end. Il y a également des personnes satisfaites du fonctionnement actuel, même si nous n'avons pas eu de retours officiels.

Prochainement, la commune procédera à un sondage pour différents sujets, dont le mode d'éclairage public. Ceci fera l'objet d'un retour au Conseil général.

◆ Oppositions

Deux messages adoptés par le Conseil général ont fait l'objet d'oppositions de citoyens. Le message 206 du 2 octobre 2023 « Modification des règlements tarifaires relatifs à l'approvisionnement en eau (RAEP) et à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) de la Commune mixte de Haute-Sorne » fait l'objet de 105 oppositions de citoyennes et de citoyens. Le Conseil communal a adressé ces oppositions avec sa détermination à l'attention du Délégué aux affaires communales pour leur traitement.

Le message 209 du 2 octobre 2023 « Prendre connaissance et statuer sur la modification du règlement relatif aux traitements, honoraires, jetons de présence, vacations et indemnités des autorités de la Commune mixte de Haute-Sorne » fait également l'objet d'une opposition d'un membre du Conseil général qui est actuellement traitée par le Délégué aux affaires communales.

◆ Pollution de l'eau à Undervelier

Conformément au programme d'analyses du service des eaux, les analyses des prélèvements réalisées le mardi 14 novembre dernier à Undervelier, ont révélé la présence de deux Escherichia Coli dès le lendemain.

Dès lors, d'entente avec le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), au vu du faible nombre de bactéries décelées, trois nouveaux prélèvements ont été réalisés le 15, en vue d'analyse de confirmation.

Dès le jeudi 16, la pollution était malheureusement confirmée et les mesures prévues en matière de gestion de situation de crise a été activée à la demande du SCAV.

Les abonnés ont été invités à bouillir l'eau. Nous avons renoncé à la ressource à l'origine de la pollution. Le réservoir a été désinfecté via une chloration. Il a été purgé et réalimenté par des volumes chlorés.

Le vendredi trois nouveaux prélèvements ont été réalisés et leur analyse, a révélé dès samedi que la situation n'était pas entièrement rétablie. Un prélèvement présentait encore un Entérocoque. Une nouvelle procédure de rinçage du secteur concerné a été appliquée, de même qu'une nouvelle chloration.

Des nouveaux prélèvements ont été réalisés le jour-même, soit le samedi 18. Dès le dimanche, les analyses démontraient que la présence Escherichia Coli n'était plus décelée. Lundi 20, les résultats au sujet des Entérocoques, ne révélaient aucune présence de cette bactérie.

Mardi 21, les résultats en matière de germes étaient connus et les tolérances respectées. Ces résultats communiqués au SCAV permettaient donc la levée de la restriction prononcée le jeudi précédent.

Ce qui est à retenir, c'est qu'un délai de 72 heures est indispensable à la révélation des résultats des analyses réalisées dans les prélèvements (Escherichia Coli 24h ; Entérocoques 48h et germes 72h) Le SCAV a fait part de sa satisfaction dans la gestion de cette crise par les Autorités communales et les en remercie.

Le service des eaux étant récemment équipé d'une unité de chloration mobile, ceci a permis de réduire la durée de la perturbation pour les abonnés au minimum nécessaire.

◆ Vaisselle réutilisable lors de manifestation

L'obligation d'utiliser de la vaisselle réutilisable s'applique à toutes les manifestations publiques.

L'interdiction s'applique à tout objet à usage unique faisant office de vaisselle, qu'il s'agisse de couverts, assiettes, gobelets, tasses ou tout autre contenant à nourriture ou à boisson.

Suite à un entretien avec le responsable du domaine auprès du service de l'environnement, les communes peuvent toujours donner des dérogations lors de manifestation pour solder les stocks de contenants non recyclables.

Cette situation va être analysée par le canton avant les grandes manifestations de l'été. Il est souhaitable au vu du délai de deux ans depuis l'entrée en vigueur de l'interdiction de limiter les dérogations au maximum.

Au vu de cette situation, le Conseil communal ne délivrera plus de dérogations à cette interdiction dès le 1^{er} janvier 2024. Actuellement seules deux manifestations bénéficient encore d'une dérogation une pour 2023 et l'autre en 2024.

◆ Démission de Bernard Vallat

Le Conseil communal a pris connaissance de la démission du conseiller communal Monsieur Bernard Vallat pour des raisons personnelles. Il aura l'occasion de prendre congé de Bernard lors de sa dernière séance mais il tient ici à le remercier d'ores et déjà pour son engagement durant son mandat.

◆ Budget 2024

Le Conseil communal a retenu la date du 26 février 2024 pour la présentation du budget 2024 au Conseil général. Celle-ci a été validée par le Délégué aux affaires communales.

◆ Parcage aux environs des écoles

A la suite d'une demande du corps enseignant et dans le cadre du mandat de prestations avec la police cantonale, le Conseil communal a demandé à la police cantonale de procéder à des contrôles dans les alentours des cours d'école, en lien avec le comportement de plusieurs conducteurs.

Les mesures éducatives et de sensibilisation mises en place depuis plusieurs mois n'ont pas apporté les effets escomptés. Les infractions constatées seront relevées et dénoncées par les agents.

4. Questions orales.

5 questions orales ont été déposées.

Question no 1 concernant les versements rétroactifs d'un montant compensatoire au sujet de la LPP posée par M. André Altermatt (HSA) qui s'exprime ainsi :

« Lors de sa séance du 2 octobre 2023, le Conseil général a refusé l'entrée en matière sur le message 210 relatif à la validation d'un versement rétroactif d'un montant compensatoire de CHF 54'167.- aux conseillers communaux ne pouvant pas être affiliés à la caisse de pension durant la législature 2018-2022.

La presse en a fait écho, c'est le cas de le dire, puisque deux rectificatifs successifs ont encore dû apporter des précisions au compte rendu. Qui plus est, le parlement jurassien s'est invité récemment dans la discussion.

Il n'est nullement question ici de refaire la genèse de ce dossier tourmenté et de rouvrir le débat sur ce dossier et sa gestion illégale obstinée qui aurait pu être évitée si les personnes responsables avaient entendu les nombreux signaux d'alarme, qui, dès la première législature déjà, n'ont pas manqué quant à cette pratique fautive.

Ce dossier n'a donc que trop duré.

Dès lors et pour clore ce chapitre avant la fin de l'exercice 2023, ma question est la suivante :

Le Conseil communal a-t-il répondu aux injonctions du délégué aux affaires communales faites en mai 2023, notamment celle d'obtenir la restitution des montants indûment perçus pour la période 2018-2022 ? »

Réponse de M. Eric Dobler, maire qui s'exprime ainsi :

« C'est dans le cadre du message no 210 que le Conseil communal avait prévu de vous informer de ses intentions au sujet de la situation particulière en lien avec les versements compensatoires pour la période législative 2018-2022.

Le seul reproche fondé adressé à l'exécutif était l'absence d'une base légale autorisant la dépense. La seule mention de cette dépense au budget, respectivement dans les comptes ne semblant pas suffisante.

Le Conseil communal a pris acte des recommandations du Délégué aux affaires communales qui a analysé l'ensemble de la problématique et il a entériné les décisions suivantes :

- Gel des versements dès le 01.01.2023
- Etablissement d'une procédure de régularisation à faire valider par le Conseil général pour la période 2018-2022. Message 210
- Adaptation du « Règlement relatif aux traitements, honoraires, jetons de présence, vacations et indemnités des autorités de la Commune mixte de Haute-Sorne. Message 209 »

L'entrée en matière sur la procédure de régularisation a été refusée par le Conseil général. Actuellement l'Exécutif attend l'entrée en force du nouveau Règlement adopté par le Conseil général, actuellement frappé d'une opposition, pour adapter cette procédure de régularisation.

Le règlement en question avait fait l'objet d'une validation en pré-examen par le Délégué aux affaires communales qui n'y avait apporté que des modifications mineures qui avaient été intégrées dans le message adopté.

Une fois l'opposition traitée, le Conseil communal sera en mesure de proposer un nouveau message pour régulariser la situation passée ».

M. Altermatt est non satisfait de la réponse.

Question no 2 concernant la vitesse inadaptée de certains véhicules à l'entrée de Courfaivre posée par Mme Agnès Veya (PS-Verts) qui s'exprime ainsi :

«En décembre 2022, notre groupe avait fait part de ses soucis par rapport à la vitesse inadaptée de certains véhicules à l'entrée de la localité de Courfaivre, direction Bassecourt. Une année a passé et force est de constater que rien n'a changé, une partie des véhicules ne respectent pas la limitation de vitesse et parfois ne s'arrêtent pas au passage piétons, situé quelques mètres plus loin.

Si l'on parcourt certaines localités du Jura, on constate que des ralentisseurs de circulation ont vu le jour, par exemple à la sortie du village de Courroux, direction Vicques. Certes, suite à notre intervention de l'année dernière, la commune de Haute-Sorne a entrepris des démarches auprès du canton et de la police cantonale. Des contrôles ont été effectués, mais apparemment cela ne suffit pas.

D'où nos questions :

Que faut-il faire de plus pour apporter de réelles améliorations à cette situation qui ne peut plus durer ?

Est-ce que la commune de Haute-Sorne va s'engager pour soutenir cette démarche ? »

Réponse de M. Frédéric Juillerat, conseiller communal :

Il confirme que la commune est déjà intervenue auprès de la police et que le radar est posé environ trois fois par année. Le Conseil communal a interpellé le service des infrastructures au sujet de la pose d'un ralentisseur. Ledit service n'est pas toujours favorable à cette solution car il estime que cela génère plus de bruit en raison du ralentissement et des coups de gaz qui suivent.

Le Conseil communal a décidé de faire l'acquisition d'un radar malin qui est actuellement placé à cet endroit. Il propose à Mme Veya de venir au bureau communal pour procéder à l'analyse des résultats et ensuite le Conseil communal décidera de la suite de la procédure.

Le Conseil communal continue de suivre ce dossier de près et essaiera de trouver une solution à cette problématique. M.Juillerat s'engage aussi à contacter Mme Veya lorsqu'il aura reçu les résultats du radar malin.

Mme Veya est partiellement satisfaite de la réponse

Question no 3 intitulée « Les projets des bourgeoisies sont-ils passés aux oubliettes ? » posée par Mme Marielle Bourquard (PDC) qui s'exprime ainsi :

«Notre commune a le privilège d'être composée de 5 villages, de 2 hameaux et de 3 bourgeoisies. Malheureusement, ces dernières semblent être un peu oubliées. En effet, en tant que membre de la bourgeoisie de Glovelier, même s'il semblerait que 2 projets soient prévus l'année prochaine (l'alimentation en eau du pâturage de l'Envers, ainsi que le drapeau jurassien en haut du pâturage du Droit), d'autres sont en stand-by depuis un certain temps, comme :

- le projet de rond-point de l'A16 pour lequel un concours avait été lancé début 2022,
 - la réfection des façades de l'immeuble Chapelat 16, ainsi que des nouvelles places de parc,
 - la rénovation du poids public,
- pour ne citer que ceux-là.

Le Conseil communal peut-il nous expliquer cet état de fait ? Et si c'est par manque de temps que ces dossiers stagnent, ne peut-on pas donner mandat ou dérogation aux commissions bourgeoises pour les faire avancer ?

Réponse de M. Eric Dobler, maire qui s'exprime ainsi :

« Les investissements bourgeois peuvent sembler le parent pauvre de la planification des investissements communaux.

Toutefois, ils sont traités de façon similaire entre chacune des bourgeoisies et avec la commune. A ce jour, les seuls investissements bourgeois 2024 représentent 1,4 EPT en termes de ressources humaines.

Des arbitrages ont dû avoir lieu et ont été proposés aux divers présidents de bourgeoisies cela a conduit à ce qui est proposé aujourd'hui.

Actuellement une réflexion est menée en collaboration avec les présidents de bourgeoisies pour définir le périmètre d'une délégation de compétences pour les projets qui ne nécessitent par exemple, pas de procédures de permis de construire, ni de collaboration avec les divers services de l'Etat pour les déléguer directement aux commissions bourgeoises afin de les réaliser.

Mme Bourquard est satisfaite de la réponse.

Question no 6 concernant posée par M. Noah Ngouontcheu (PS-Verts) qui s'exprime ainsi :

« Lors du dernier Conseil Général, M. Luginbühl a effectué une présentation du PGA de Haute-Sorne. Lors de cette présentation, une affirmation a suscité mon interrogation et même ma stupéfaction.

Sur la base des rapports d'analyse d'eau propre de 2022, l'eau de la source des Tuilières est non-traitée (excepté UV), distribuée par gravité, avec la moyenne de température la plus faible de la commune et une turbidité en moyenne 4x moins élevée que celle de l'eau du réseau de Bassecourt.

Je demande donc au Conseil communal, sur quels critères M. Luginbühl a-t-il déterminé que je cite « l'eau n'est pas d'excellente qualité ».

Réponse de Mme Céline Grellier, conseillère communale qui répond comme suit :

« En 6 mois, j'ai pu constater l'intérêt du politique à notre réseau d'eau et surtout l'attachement fort de Glovelier à sa source des Tuilières et son réservoir. C'est très motivant tout cet intérêt, cela valorise vraiment le travail de nos équipes.

Lors du dernier Conseil général, M. Luginbühl a tenu les propos suivants, repris de l'enregistrement du Conseil général : « On a la possibilité de renoncer au rapatriement de la source des Tuilières, ce qui fait que l'on peut la laisser en stand-by également. C'est une source qui n'est pas d'une qualité exceptionnelle et qui a un débit d'étiage particulièrement faible »

Dans ces propos, M. Luginbühl a été très politiquement correct, dans son choix de vocabulaire lors de la présentation factuelle de notre réseau d'eau. Peu importe le choix du vocabulaire, il n'y avait aucun avis ou jugement de sa part, il ne s'agit que de faits.

La qualité de la source des Tuilières n'est pas d'une qualité exceptionnelle et cela pour deux raisons :

1. Sa provenance : nous parlons d'un captage en surface, ce qui rend particulièrement vulnérable la qualité de ses eaux, principalement lors d'épisodes pluvieux. Le ruissellement peut présenter un effet de lessivage des sols, ce qui engendre un risque de pollution tout à fait important.

Le capital risque est un facteur déterminant quant à la qualification de la qualité d'une ressource. Comme il est exclu de risquer la distribution de cette eau sous traitement, en cas de problème avec le système UV installé à l'entrée du réservoir, il n'est plus possible de tirer profit des volumes captés pour l'alimentation des abonnés du service des eaux. En cas de panne technique ou électrique, il est important d'avoir un plan B en permanence.

2. A cela s'ajoute, son débit d'étiage qui est effectivement très faible. Le soutien d'approvisionnement par d'autres ressources est nécessaire.

Voilà pourquoi, la source des Tuilières est catégorisée comme étant de qualité médiocre, contrairement à la grande majorité des ressources communales qui présente de très bons résultats qualitatifs et quantitatifs ».

M. Ngouontcheu est partiellement satisfait de la réponse.

Question no 5 concernant la sécurité des écoliers vers l'école secondaire de Haute-Sorne posée par Mme Sylvaine Eschmann qui s'exprime ainsi :

« Les parents d'élèves, habitant principalement le nouveau quartier des Longues Royes à Bassecourt, ont fait part de leur inquiétude dans une lettre adressée à la commune, concernant la sécurité de leurs enfants sur le chemin de l'école aux alentours de l'école secondaire.

Pour rappel, depuis la mise en œuvre de la zone à 30km/h, le passage pour piétons préexistant a été supprimé.

Le trafic étant très dense aux heures de début et fin des cours, les jeunes enfants, ainsi que les enfants accompagnés participant au Pédibus, qui sont par moments 11, se sentent désécurisés, ne sachant pas où traverser et il y a risque d'accident chaque jour.

Selon l'article 4 de l'Ordonnance sur les zones à 30km/h, il est mentionné « qu'il est possible d'aménager des passages pour piétons lorsque des besoins spéciaux en terme de priorités pour les piétons l'exigent, en particulier aux abords des écoles et des homes ».

C'est pour cela que les parents demandent de remettre le passage pour piétons dans le prolongement de la rue des Pâquerettes, ainsi qu'une ligne de marche le long de la rue des Pâquerettes arrivant à l'école secondaire afin de sécuriser la zone.

La commune, par l'intermédiaire de M. Ruch, a répondu à la demande, et je l'en remercie, en précisant qu'il était en train d'étudier les possibilités de sécurisation des alentours de l'école secondaire de Haute-Sorne avec le service de l'urbanisme.

Ma question est :

Où en est le projet et est-ce que le passage pourra être rapidement installé, car le carrefour est très dangereux actuellement ? »

M. Gérard Ruch, conseiller communal répond que le Conseil communal a mandaté un bureau spécialisé qui s'occupe des régimes de vitesse et gestion des places de stationnement publiques sur le territoire communal. Un rapport sera fait dans le courant de l'année prochaine.

Il rappelle que, dans les zones 30, les passages piétons sont en principe supprimés. C'est une volonté du BPA, de professionnels et du canton. D'ailleurs, le canton a préavisé négativement la mise en place d'un passage piéton à cet endroit.

Un état des lieux des régimes de vitesse a été réalisé dans toutes les localités de la commune, ce qui a permis de mettre en évidence les signalisations à apporter.

Concernant le secteur de l'école secondaire, la commune ne peut pas encore confirmer la réalisation d'un passage pour piétons, mais une étude est en cours concernant la sécurisation de la zone. Plusieurs variantes sont analysées. Les premières mesures pourraient intervenir d'ici le printemps ou l'été prochain, sous réserve de l'acceptation des budgets 2024.

Mme Eschmann est partiellement satisfaite de la réponse.

3. Traiter la motion n°35 du groupe PS-Verts et intitulée « Intégrons la nature au sein de nos industries ».

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. le Président cède la parole à **M. Noah Nguontcheu (PS-Verts)** qui monte à la tribune pour développer la motion. Il s'exprime comme suit :

« Comme vous le savez, plusieurs entreprises vont s'implanter en Haute-Sorne dans les années à venir. Cette extension va engendrer une perte importante de terres agricoles et des services écosystémiques qu'elles apportent.

(Ces services sont reconnus et inscrits dans le Plan d'action Biodiversité 2017-2023 de la Confédération au point 4.2.5, prendre en compte les services écosystémiques dans les décisions ayant un impact sur le territoire. On est pile dedans !)

Comme par exemple :

La filtration et l'infiltration des eaux pluviales

A titre informatif, un espace vert en pleine-terre est 6 x plus infiltrant qu'une route ou qu'un parking. Vous le savez peut-être, toute l'eau qui n'est pas infiltrée doit être stockée dans des ouvrages d'infiltration ou canalisée, ce qui occasionne une augmentation du dimensionnement des canalisations, et de la quantité d'eau de pluie qui sera soumise à une gestion engendrant *in fine* des coûts.

Une fonction nourricière, car malgré les inventions rocambolesques de Louis de Funès dans l'aile ou la cuisse, les industries ne produisent malheureusement ou heureusement pas encore du poulet à partir de plastique !

D'autres fonctions existent comme effet tampon thermique, intérêt paysagé, richesse de diversité génétique et biologique... et j'en passe...

Comme vous le comprenez, ces pertes auront un impact économique direct et ce n'est pas uniquement à la population de palier à ce manque, mais aussi aux utilisateurs directs de ces terrains qui seront les entreprises.

Il est donc essentiel que les entreprises qui s'implantent dans notre commune respectent certaines éthiques environnementales, afin de limiter leurs impacts et apporter une réelle plus-value économique et sociale aux zones d'activités concernées car c'est finalement l'objectif de la ZAM !

Il est difficile pour une entreprise de définir et de réaliser un objectif aussi vaste que l'écologie. Le risque étant que les entreprises se contraignent et s'épuisent à des mesures peu efficaces, apportant des résultats en dessous de leurs attentes et des efforts réalisés.

Pour éviter ceci, il est donc primordial de donner un outil efficace avec des objectifs précis. Le système de certification apporte une solution et un appui à un tel processus.

La certification n'est pas une contrainte mais un appui, elle permet un suivi et un conseil tout au long de l'année.

De plus, le travail effectué au sein de nos entreprises sera valorisé et reconnu à travers un certificat.

Il assure à la commune une qualité et une régularité des mesures mises en place et une alerte en cas de problème.

Finalement, cette démarche permet aussi de suivre la stratégie du Conseil fédéral d'adaptations aux changements climatiques, qui a comme objectifs de protéger l'être humain, l'environnement et les biens matériels. (1 pierre 3 coups)

Sur ma motion, plusieurs exigences ont été demandées, elles ne tombent pas du ciel et sont liées à des directives ou des législations fédérales. Je vous propose de les voir ensemble :

- Des surfaces d'infiltration des eaux, d'après l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux. (En Suisse, la législation impose que les eaux non polluées soient évacuées par infiltration.)
- L'utilisation de plantes indigènes (Art.1 al.d LPN), protéger la faune et la flore indigènes, ainsi que leur diversité biologique et leur habitat naturel.
- Aucun entretien aux biocides ni engrais Mesures du Programme Produits phytosanitaires JU et les mesures 6.2.2.3 et 6.2.2.4 du Plan d'action Produits phytosanitaires de la Confédération.
- La lutte contre les plantes exotiques envahissantes (art. 148 L'Agr) et (art. 26 L'Fo) la protection des végétaux, à savoir la protection des plantes contre les organismes nuisibles particulièrement dangereux introduits accidentellement dans l'agriculture, ainsi que la protection des plantes forestières....
- Choix de matériaux d'aménagement régionaux.

- Au moins 30% de surface nature sur la surface extérieur totale (principalement symbolique et clin d'œil à l'objectif de la COP15 qui visaient 30% de surface en zones protégé d'ici 2023)
Une gestion paysagère qui tient compte de la nature n'est pas plus chère à la conception et encore moins à l'entretien.

Je me permets de vous suggérer *La fondation Nature et Economie* qui certifie des entreprises depuis plus de 20 ans. Parmi elles, des entreprises jurassiennes telles que RWB Groupe SA à Porrentruy, mais aussi, des entreprises horlogères comme Richemont mais aussi avec des écoles, des réseaux d'alimentation en eau, des paysagistes et des artisans.

Comme vous le constatez, les domaines sont diversifiés, non restrictifs et adaptés à la taille de la société. Chaque année, un rapport est effectué et publié sur l'état des lieux, une re-certification est demandée tous les 5 ans afin d'assurer le maintien des mesures.

Cette certification n'empêche pas les entreprises qui aimeraient acquérir une crédibilité encore plus importante en matière de conservation de la nature de le faire. Il est tout à fait envisageable de suivre une autre certification en parallèle. Le Système d'assurance SfN (solution basé/fondé sur la nature) de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) par exemple, s'y porterait bien.

Je termine en vous laissant méditer sur une citation du tennisman suédois Stephan Edberg :

« Quand l'homme n'aura plus de place pour la nature, peut-être la nature n'aura-t-elle plus de place pour l'homme ».

M. Gérard Ruch, conseiller communal monte à la tribune pour la prise de position du Conseil communal.

« En préambule, je vous certifie que le Conseil communal est sensible aux problèmes environnementaux et prend toutes les dispositions pour améliorer la qualité de vie des habitants de notre commune en respectant les dispositions légales.

Exemple : Dans le nouveau PAL, il y a tout un chapitre qui traite de l'environnement comme jamais ça n'a été fait jusqu'à maintenant. Un bureau spécialisé ainsi qu'une commission spécifique a traité de cette thématique et a réalisé un rapport et une réglementation à ce sujet. Ces dispositions devraient entrer en vigueur avec l'entrée en force du PAL au 1^{er} janvier 2025.

Cette motion concernerait surtout la ZAM, où plusieurs entreprises devraient s'implanter ces prochaines années.

Juridiquement, la ZAM est un syndicat groupant trois communes. La commune de Haute-Sorne n'est pas compétente pour imposer des directives sur la ZAM mais le comité de la ZAM a déjà mandaté un bureau spécialisé pour étudier, proposer des projets et des directives concernant le côté environnemental sur la ZAM.

Dans les prescriptions du PS de la ZAM, il y a un point spécifique qui s'appelle SER (suivi environnemental de réalisation) :

- Génie végétal et biologique
- Suivi pédologique : concerne terre végétale , les couches , etc

Concernant les points cités dans cette proposition de motion :

- Parkings : la loi actuelle répond déjà à ce point : 1 arbre pour 5 places de parc , surfaces perméables.
- Autres points : l'application des lois actuelles répond partiellement à ces exigences, des améliorations se font progressivement.

En conclusion le Conseil communal demande à son auteur qu'il transforme sa motion en postulat et de refuser cette motion, mais de l'accepter sous forme de postulat ».

M. Nguontcheu refuse que sa motion soit transformée en postulat.

Le Président ouvre la discussion aux groupes.

M. Patrick Müller du groupe HSA monte à la tribune pour faire part de ses craintes au niveau des petites entreprises. Si les grandes entreprises ont les moyens financiers pour répondre au mieux au niveau biodiversité et environnemental, il en est autrement pour les petites structures. Rendre une certification obligatoire peut poser problème et les inciter à quitter la commune.

Le groupe HSA demande de plutôt se concentrer sur les bâtiments communaux, les écoles etc. C'est sur cette base que le groupe HSA demande de refuser la motion.

La parole n'est pas demandée lors de l'ouverture de la discussion générale,

Au vote, le Conseil général refuse la motion n°35 par 18 non et 12 oui.

4. Traiter la motion n°36 du groupe PCSI +RC et intitulée « Création d'un passage sous-voie entre la gare de Glovelier et la zone industrielle (ZAM) ».

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. le Président, cède la parole à **M. Jean-Claude Beuchat (PCSI-RC)** qui monte à la tribune pour développer la motion et s'exprime ainsi :

« La motion que je vous soumetts ce jour me tient particulièrement à cœur. En effet, la création d'un passage sous-voie entre la gare de Glovelier et la zone industrielle (ZAM) est cruciale pour l'essor économique et environnemental de notre commune, mais aussi pour un développement harmonieux.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

En Suisse, le trafic est la principale source d'émissions de gaz à effet de serre, représentant 31% du total. Cette motion s'inscrit dans une volonté claire de réduire ces émissions. Sachant qu'un train émet en moyenne environ 2 à 3 fois moins de CO2 par passager-kilomètre que la voiture. Favoriser les transports en commun est essentiel pour inverser cette tendance et réduire notre empreinte carbone. Un passage sous-voie favoriserait cette transition vers des modes de déplacement plus durables. En tant que commune responsable, nous nous devons d'être des acteurs engagés dans cette transition cruciale.

Accès facilité à la zone industrielle pour une croissance durable

L'expansion de la zone industrielle avec l'arrivée d'entreprises, créant plusieurs centaines d'emplois, est une opportunité majeure pour notre commune. Pour soutenir ce développement, il est impératif de faciliter l'accès à cette zone par les transports publics. Le passage sous-voie est une solution concrète pour rendre cette zone accessible et attractive. Sans quoi, la voiture sera toujours favorisée. La semaine dernière, le canton a annoncé l'augmentation de la fréquentation des transports publics. Là aussi nous devons être acteur et non pas seulement spectateur. A noter qu'il y a plusieurs projets dont l'ArcExpress pour développer l'offre des transports publics dans le Jura. Le cœur de ce projet, se trouve dans notre commune.

Coût et financement du passage sous-voie

Certes, le coût de construction d'un passage sous-voie est significatif, mais les conséquences du changement climatique, avec des événements de plus en plus extrêmes, sont bien plus coûteuses à long terme. Nous devons explorer des solutions de financement avec nos partenaires, incluant les autres communes de la ZAM, le canton, les entreprises concernées, et même les CFF qui ont reçu d'importants montants de la Confédération pour des projets similaires.

Le prix des terrains ne doit pas seulement inclure la viabilisation, mais toutes les infrastructures utiles pour le bon fonctionnement de la zone. Nous allons d'ailleurs voter tout à l'heure un message en lien avec ce volet.

Au niveau des chambres fédérales, il y a une volonté claire de favoriser ce type de transport. J'en veux pour preuve que le Conseil des États a refusé il y a quelques jours la diminution budgétaire demandée par le Conseil fédéral pour le trafic régional voyageurs (TRV) et a augmenté le crédit correspondant de 55 millions de francs. Le refus de ces coupes et l'augmentation du crédit 2024 du transport voyageur doit permettre d'éviter la menace de péjoration de l'offre en particulier dans les régions rurales. On voit la volonté de soutenir les transports en communs.

De plus, je suis convaincu, que le coût estimé peut être revu à la baisse.

Les premières démarchent ont été entamées, elles doivent continuer malgré les difficultés. Oui, ça demande de l'énergie et de l'engagement mais oui, cela en vaut la peine ! Il faut montrer une détermination et du dynamisme dans la recherche du financement.

Pour moi c'est clairement le bon moment. Cela ne ferait pas sens de construire les usines et ensuite le passage sous-voie. C'est un peu comme mettre la charrue avant les bœufs.

Pour rappel, le plan directeur de la ZAM approuvé le 24 novembre 2020, demande à favoriser la mobilité douce, à tirer parti de la proximité du pôle multimodal (train et bus), à limiter les parkings et l'accès par transport individuel. Par sa signature la commune de Haute-Sorne s'est engagée et c'est maintenant.

Investissement pour attirer les entreprises

Si nous aspirons à attirer davantage d'entreprises et à créer un environnement favorable au développement économique, nous ne devons pas seulement offrir des terrains, mais aussi les infrastructures nécessaires. Le passage sous-voie est une entrée vitale à la zone industrielle, crucial pour son attractivité et son développement.

D'ailleurs et comme je l'ai indiqué dans la motion, les entreprises se doivent d'établir des plans de mobilités pour leurs employés. Avec le passage sous-voies c'est clairement un plus pour attirer les entreprises.

Actuellement, l'homme du bâtiment que je suis, a le sentiment que nous créons une zone accessible uniquement par la porte de la cave et que nous avons oublié la porte d'entrée principale. On préfère laisser le trafic dans Glovelier augmenter, à saturer les tunnels de l'A16 et à favoriser l'augmentation des émissions des gaz à effet de serre. L'impression que nous laissons la responsabilité aux autres de trouver des solutions pour nous. Je ne veux pas être accusateur mais c'est tout de même le constat que je fais. Nous avons une zone industrielle, mais nous ne nous donnons pas les moyens d'aller jusqu'au bout.

Il a bien sûr d'autres volets pour le développement responsable et harmonieux de la ZAM. Nous en avons parlé dans le débat de la motion de Noah. Il y a aussi la décarbonisation des entreprises. Ces dernières en sont parfaitement conscientes et une multitude de technologies se développent et c'est tant mieux.

Conclusion :

Refuser cette motion enverrait un signal regrettable. Cela renverrait l'image d'une commune qui ne se soucie pas de son avenir, qui considère un investissement pour l'avenir comme une charge. C'est l'occasion pour nous de nous engager pleinement pour un développement durable, une mobilité verte et un développement économique dynamique. Ne pas favoriser l'accès à la ZAM par les transports publics nous coûtera bien plus cher à court terme et c'est faire fi de la population de Glovelier qui verra le trafic encore augmenter.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, en adoptant cette motion, nous prenons un engagement fort en faveur du développement durable, de la mobilité verte, et de le développement économique de notre commune. C'est une opportunité que nous ne devons pas manquer pour façonner un avenir meilleur pour Haute-Sorne ».

M. Etienne Dobler, conseiller communal monte à la tribune pour la prise de position du Conseil communal et s'exprime ainsi :

« C'est avec intérêt que le Conseil communal a pris connaissance du contenu de la motion, ce d'autant que les objectifs de cette dernière rejoignent en partie ceux du Conseil communal. En effet, dès les premières discussions en lien avec l'extension de la ZAM, les questions liées à la mobilité ont été abordées et la création d'un passage sous-voie en gare de Glovelier examiné.

En 2016 déjà, le canton du Jura a mandaté les CFF afin de réaliser une étude préliminaire pour la construction d'un passage inférieur transitant entre la place de la gare et l'ancien quai militaire, avec accès au quai intermédiaire CFF par rampe.

Cette étude préliminaire a démontré la faisabilité de l'objet avec toutefois un obstacle majeur constitué par les coûts de cet ouvrage. En effet, estimés à +/-30% ils se montent à plus de 11 millions. Si une partie de ces coûts peut bénéficier de subventions, une part importante reste à charge de la commune. Selon un courrier reçu du service du développement territorial en date du 24 avril 2020, une estimation des subventions à recevoir se monte à 1 million de la part des CFF et 2,5 millions de la part du canton. Ce dernier montant étant inscrit à la planification financière cantonale 2027/2031. Étant donné que les trains se croisent désormais en gare de Bassecourt et non plus à Glovelier, il n'y a plus de nécessité, pour les CFF de réaliser un passage sous-voie à Glovelier. Raison pour laquelle le montant des CFF est d'1 million.

Si l'ouvrage se réalise, il faudra impérativement trouver une source de financement extérieur afin d'éviter d'impacter de manière trop importante les finances communales. Comme vous le savez, en regard de notre cashflow, le plafond des investissements se situe à environ trois millions annuellement. Sans un financement extérieur important, un tel investissement grèverait les investissements communaux sur plusieurs années.

Toutefois, le Conseil communal rappelle encore que le projet d'un passage sous-voie entre la gare de Glovelier et la ZAM figure au plan directeur et qu'à ce titre, il doit faire l'objet d'une étude détaillée et d'une analyse approfondie par le comité de la ZAM.

Constatant que la volonté exprimée dans le texte de la motion 36 est réalisée, le Conseil communal vous invite à refuser la motion, ceci afin d'éviter une charge de travail supplémentaire pour l'administration. Tout en sachant également que la question de ce passage inférieur est traité dans le cadre du syndicat intercommunal de la zone d'activité microrégionale (ZAM) de la Haute-Sorne

Le Président ouvre la discussion aux groupes.

Pour le groupe HSA, Mme Ouarda Mahmoudi (HSA) monte à la tribune pour expliquer que cette motion n'arrive pas à un bon moment et se demande pour quelle raison les entreprises ne mettraient pas à disposition des navettes électriques ou à l'hydrogène pour venir chercher son personnel à la gare comme cela se fait déjà dans certaines villes.

Pour ces raisons, le groupe HSA refusera cette motion.

Mme Catherine Wolfer (PS-Verts) se demande de quelle manière est-ce qu'il serait possible de répartir une partie des coûts de ce passage sous-voie dans le prix de vente du terrain aux entreprises comme étant un frais de viabilisation ?

M. le Maire répond en tant que président du comité de la ZAM. Il est autorisé dans le règlement de la ZAM de procéder à la perception d'une taxe supplémentaire au m² par rapport à des aménagements particuliers.

Une étude a été faite par rapport à une clé de répartition qui pourrait être réalisée en partant du prix global de cet objet sous déduction des subventions, il reste à charge de la commune de Haute-Sorne et de la ZAM un montant qui avoisine environ les 9 millions.

Les chiffres mentionnés par M. Dobler datent de 2016. Il faut donc tenir compte du renchérissement et de l'augmentation du prix des matières premières. La ZAM va recalculer le coût actuel de ce projet.

Ce qu'il faut savoir, c'est que la ZAM n'a pas enterré le projet de sous-voie. Elle va réactualiser l'objet et va essayer de chercher des partenaires et des solutions pour le réaliser. Si le projet est lancé aujourd'hui, il faut compter environ 8 à 9 ans pour une réalisation.

M. Bechat pour le groupe PCSI-RC est conscient du prix très élevé et explique que les CFF ont un impératif, qu'il y a des subventions qui peuvent être faites et des financements qui peuvent être trouvés. Le prix d'achat du m² pour les entreprises est dérisoire. Il pense que les entreprises peuvent toutes un peu participer. Il maintient sa motion.

La parole n'est pas demandée lors de l'ouverture de la discussion générale.

Au vote, le Conseil général refuse la motion interne n°36 par 19 contre et 12 oui.

5. Prendre connaissance et statuer sur un crédit cadre 2024 - 2028 de CHF 1'150'000.- nécessaire à la réalisation partielle des mesures 0 et 1 prévue par le plan général d'alimentation en eau potable (PGA) (message n°217 du 11.12.2023).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Le Président cède la parole à **Mme Céline Grellier, conseillère communale** pour la présentation du message à l'aide d'un PowerPoint qui sera joint à ce procès-verbal.

En introduction, elle explique que le PGA est un outil technique, un document de référence et c'est aussi un pré-projet sur tout ce qu'on devra faire en lien avec les eaux. Il a été réalisé par des professionnels et des ingénieurs. Toutes les mesures seront réétudiées en commission et au Conseil communal.

Le réseau d'eau potable de la commune vaut plus de 56 millions. Chaque année se sont un peu moins de CHF 500'000.- qui sont mis de côté via le fond du maintien de la valeur ce qui représente 30% des charges de fonctionnement. La durée de vie moyenne de l'ensemble de l'infrastructure est estimée à environ 66 ans.

Il faudrait mettre presque CHF 800'000.- par année pour entretenir le réseau d'eau. Au niveau du PGA on a déjà presque 1 million de mesures qui ont été réalisées à la suite des décisions prises.

Ce crédit-cadre permet de répartir la charge financière de manière plus flexible sur cinq années. Les autres mesures sont soit déjà réalisées soit incluses et regroupées dans les projets entourant une même thématique. Les mesures dont la réalisation est envisagée, permettent de combler des lacunes actuelles, qu'elles soient techniques, administratives ou pratiques.

Elle détaille les diverses mesures envisagées via ce crédit cadre.

Comme la commission des services communaux n'a pas pu se réunir, un groupe de travail a été créé pour étudier ces deux messages. Il a d'ailleurs donné un préavis favorable à ce message, tout comme la commission des finances.

Le Président donne la parole aux groupes.

M. Vincent Voyame pour le groupe PCSI-RC s'exprime ainsi :

« L'approvisionnement d'eau potable en quantité et qualité à notre population est une obligation fondamentale pour le bon fonctionnement de notre commune. L'eau est à la base de la vie.

Pour beaucoup, l'eau potable se résume à un robinet, mais en amont, des tuyaux, vannes, pompes, réservoirs sont nécessaires pour amener l'or bleu de la source au consommateur. Le maintien du réseau passe par des renouvellements et des améliorations régulières planifiées et parfois par des urgences. Il en découle donc des besoins financiers pour pouvoir agir en conséquence.

Le montant du crédit cadre proposé est à notre avis justifié et nécessaire. Nous faisons confiance aux collaborateurs des services communaux et au Conseil communal pour un contrôle des dépenses durant la période du crédit.

Le groupe PCSI-RC acceptera le message n° 217 ».

Mme Catherine Wolfer pour le groupe PS-Verts monte à la tribune et s'exprime ainsi :
Le groupe PS-Verts a décidé de soutenir ce message.

- Comme indiqué, les mesures préconisées en priorité 0 et 1 ne sont pas forcément toutes destinées à être réalisées. Elles doivent être passées au crible du Conseil communal qui donnera ou non son feu vert en fonction de divers critères. Ce procédé nous paraît être une bonne garantie. Nous tenons à ce que des travaux soient entrepris pour assurer l'alimentation en eau mais nous tenons aussi à ce que les mesures choisies aillent à l'essentiel. Pas de luxe.
- Certaines mesures, comme la réfection des fontaines, peuvent être subventionnées. Nous attendons donc des conseillers communaux qu'ils exigent des personnes compétentes de rédiger des demandes de subventions auprès de fondations telles que Patenschaft et autres.

Ces deux propositions visent le même but : éviter d'augmenter la taxe ou le prix de l'eau. Dans le contexte économique actuel, il nous paraît impossible d'exiger un effort de la population pour cette prestation vitale ».

Le Président ouvre la discussion à l'ensemble des membres. La parole n'est pas demandée.

Au vote, le message n°217 est accepté à la majorité évidente.

6. Prendre connaissance et statuer sur un crédit cadre de CHF 1'900'000.- pour la période 2024-2028 en vue de réaliser des assainissements et des réparations impératifs dans le réseau de collecte et de traitement des eaux usées et/ou pluviales (PGEE) (message n°218 du 11.12.2023)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Le Président cède la parole à **Mme Céline Grellier, conseillère communale** pour la présentation du message à l'aide d'un PowerPoint qui sera joint à ce procès-verbal.

A l'aide de plans, elle détaille l'état des canalisations de chaque village de Haute-Sorne . Il faut bien se rendre compte que par manque de ressources financières et personnel il y a des mesures qui étaient prévues dans les anciens PGEE des villages et qui n'ont pas été réalisées. Actuellement, le service des eaux travaille au plus pressé et dans l'urgence. Lorsqu'il y a une casse, il faut agir au plus vite et ce qui signifie que les coûts ne peuvent pas être maîtrisés. Tout ce qui peut être entretenu et planifié permet d'atténuer les coups sur le long terme.

Le groupe de travail a préavisé favorablement le message, tout comme la commission des finances.

Le Président donne la parole aux groupes.

M. Vincent Voyame pour le groupe PCSI-RC s'exprime ainsi :

« L'eau qui coule du robinet n'a pas encore fini son voyage. Avant d'arriver à la station d'épuration de Soyhières, elle doit transiter dans des collecteurs. Ces eaux usées ne peuvent pas se perdre dans la nature mais être transportées de manière sûre afin d'éviter des pollutions.

Le réseau de canalisations est malheureusement souvent en mauvais état, problème d'étanchéité, sous dimensionnement. Ici aussi les besoins de renouvellements ou rénovations sont importants.

La problématique de nos réseaux est qu'ils sont enterrés et invisible à l'œil nu au contraire des autres infrastructures comme nos routes et éclairage public. Donc c'est seulement lors d'un dégât que notre attention est attirée. Comme l'adage mieux vaut prévenir que guérir, nous nous devons de mettre à disposition des collaborateurs des services communaux des moyens financiers.

Comme pour le message précédent, nous faisons confiance à nos autorités pour le contrôle des dépenses.

Le groupe PCSI-RC acceptera le message n° 218 ».



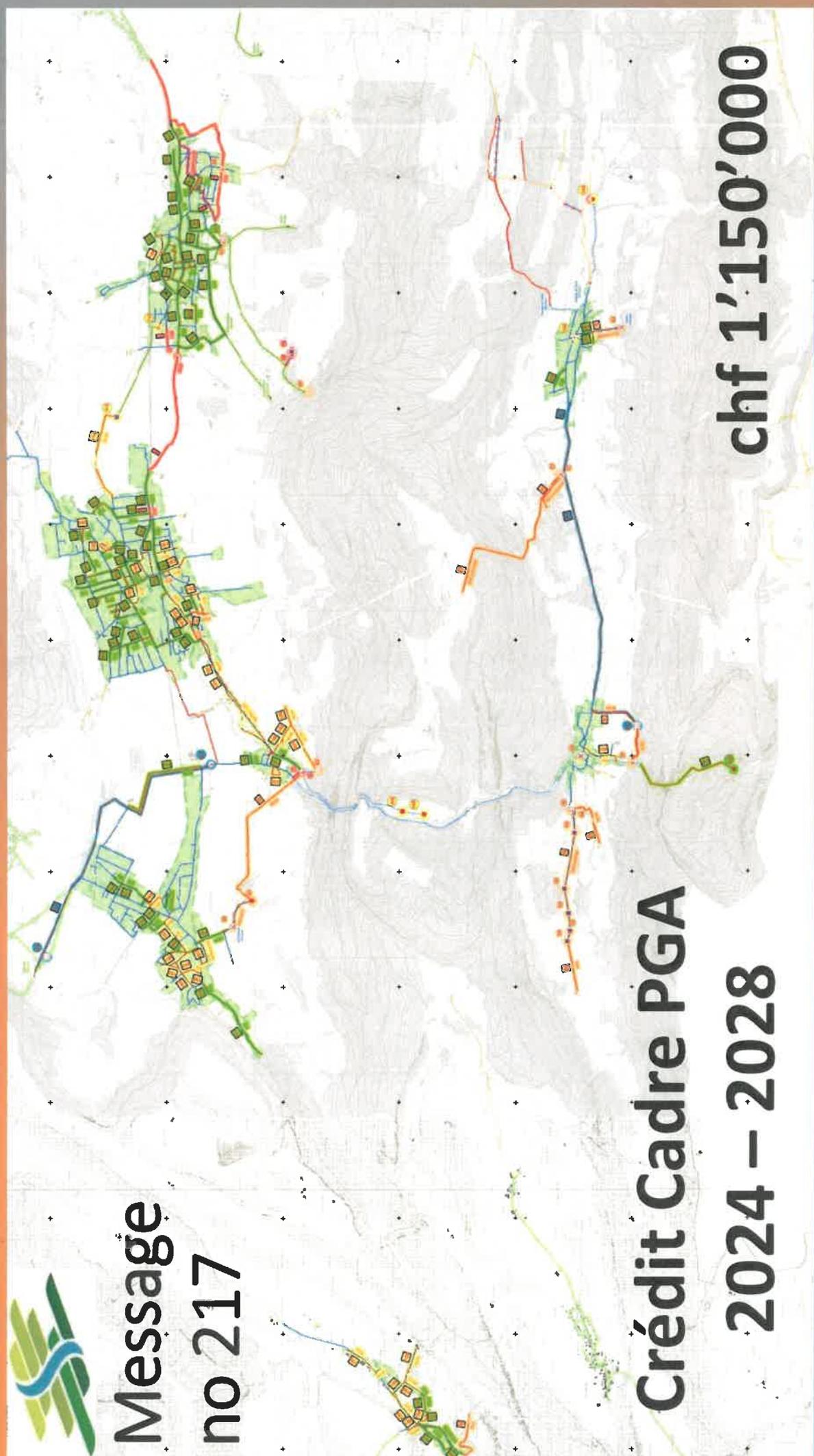
Service des eaux Dicastère des services communaux

Conseil Général
du 11 décembre 2023





**Message
no 217**



Crédit Cadre PGA

2024 – 2028

chf 1'150'000

PGA

outil technique document référent

C'est un outil de gestion qui permet au service des eaux de gérer son réseau d'alimentation **de manière techniquement et économiquement optimisée**, tout en tenant compte du développement de la zone d'approvisionnement.

Qui permet de planifier les actions de construction et de renouvellement, ainsi que l'exploitation et l'entretien du réseau d'eau potable

Il répond aux questions liées à l'état du système d'approvisionnement, à la performance de sa distribution, aux perturbations associées à la pression et aux débits, aux problèmes de défense incendie et aux objectifs fixés dans les normes en vigueur.

**réalisé par des professionnels (ingénieurs),
vérifié par des professionnels dépositaires des exigences légales et techniques**

1.1.4 PGA

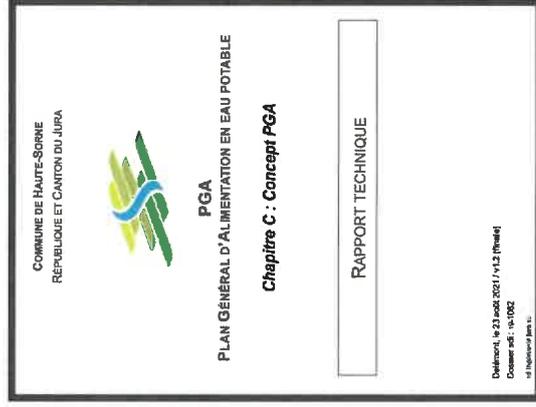
Conformément à l'obligation de planification mentionnée dans la loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux [RS 814.20] et la loi cantonale du 28 octobre 2015 sur la gestion des eaux (LGEaux / RSJU 814.20), les services des eaux doivent faire établir et périodiquement mettre à jour leur planification générale concernant l'alimentation en eau potable.

2. Planification des actions

Les actions définies dans le chapitre précédent ne peuvent pas être toutes réalisées en même temps pour des raisons techniques et financières. Les échéances suivantes ont été considérées :

0. A réaliser dans les 2 ans au maximum, soit jusqu'à fin 2023
1. A réaliser dans les 5 ans, soit jusqu'en 2026
2. A réaliser dans les 15 ans, soit jusqu'en 2036
3. A réaliser dans les 30 ans, soit jusqu'en 2051 environ
4. Mesures suprarégionales, intérêt d'autres distributeurs ou à très long terme

Sur la base des coûts cités précédemment, des indications fournies par différents fournisseurs ou d'autres estimations, le coût de chaque mesure est estimé avec une précision de $\pm 30\%$. L'investissement total pour la commune se monte à 26'831'000 Fr. sur 30 ans.



Données financières du service de l'eau potable

Valeur remplacement :
CHF 56'667'000

	Fond maintien de la valeur		Solde au 31-12
	Attribution	Retrait	
2018	462'090	219'636	242'454
2019	414'109	132'434	524'129
2020	416'090	135'794	804'425
2021	477'810	138'824	1'143'411
2022	475'810	182'906	1'436'315

QQ ANALYSES sur budget 2024			
Apport FMV HS	475'810	100%	
Retrait FMV	225'830	47%	
Valeur remplacement 31.12.2022	56'667'000		70 ans
durée moyenne			
amort. Annuel 100%	809'529		

Analyses charges budgétisées pour 2024		
Charges de personnel	15%	18%
Matériel & Matériel	3%	4%
Entretien p/externes	10%	11%
Contrat entretien	3%	4%
Mandats externes	1%	1%
Lorno & Informatique	7%	8%
Electricité	5%	5%
Autres charges d'expl.	2%	2%
Frais spécifiques eau	4%	4%
Service intercom C-C	5%	6%
Apport FMV HS	30%	34%
Apport FMV autres	1%	2%
Amortissements et intérêts	14%	0%
Retrait FMV		0%
total charges	100%	
total charges ./ Retrait FMV		100%

Etat du PGA En date du 11.12.2023

Priorité	Coût estimé [Fr]	Réalisé	En standby	Projets en cours	Crédit Cadre	Encore à planifier	
						Liées au supra	Renouv. Conduites Priorités 2 & 3
0	1'891'000	1'021'000	40'000	383'000	412'000	35'000	0
1	2'158'000	530'000	530'000	12'000	563'000	720'000	333'000
2	5'951'000						5'951'000
3	14'142'000						14'142'000
4	2'689'000					2'689'000	
TOTAL	26'831'000	1'021'000	570'000	395'000	975'000	3'444'000	20'093'000
	50'000		PS condret PM dans plan d'action	50'000		3'777'000	20'093'000
			Réserve et travail personnel	125'000		23'870'000	
				1'150'000			
				2'961'000			
Réalisé	100%	3.81%	2.12%	1.47%	3.63%	12.84%	74.89%
Standby	-1'021'000			11.04%		1.24%	88.96%
	-570'000					14.08%	
	25'290'000						

Les mesures regroupées dans ce message ont un caractère "isolé".

Cependant, elles sont techniquement nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de notre réseau.

Un crédit cadre permet d'en répartir la charge financière et de travail, sur 5 ans de manière plus flexible.

Les autres mesures sont soit déjà réalisées, soit incluses et regroupées dans des projets entourant une même "thématique"

Les mesures dont la réalisation est envisagée permet de combler des lacunes actuelles,
qu'elles soient techniques, administratives ou pratiques.

L'étude et la réalisation des diverses mesures qui nous occupent pourront faire l'objet de synergies.

Les mesures envisagées via ce crédit cadre

liées au captage

Mesure 44 : 25 KCHF

priorité 1, dépendante des demandes cantonales

- Les concessions (autorisations formelles d'utilisation des captages) doivent être renouvelées. La RCJU s'est mise au travail à ce sujet.
- Montant indicatif permettant de faire face si dossiers à fournir devaient être réalisés par un bureau spécialisé.

Mesure 45 : 15 KCHF

priorité 0, norme de sécurité

- Protection zone S1, les captages ne doivent pas être facilement accessibles afin d'éviter les risques de pollution, déjections ou pénétration d'animaux...
- Barrière autour du captage de Basolaine à Soulce

Mesure 46 : 15 KCHF

priorité 1, norme de sécurité

- Protection zone S1, les captages ne doivent pas être facilement accessibles afin d'éviter les risques de pollution, déjections ou pénétration d'animaux...
- Barrière autour du captage Sous le Chenal à Courfaivre

Les mesures envisagées via ce crédit cadre

liées aux ressources

Mesure 40 : 60 KCHF

priorité 1, contrôle de la qualité de l'eau

- Mise en place de turbidimètres dans les sources et les puits.
- La mise en place d'un monitoring qualitatif est nécessaire dans chacune de nos ressources.
- La connaissance de la turbidité en temps T est devenue indispensable pour garantir l'alimentation en eau de qualité.

Mesure 39 : 80 KCHF

priorité 1, contrôle de la quantité d'eau disponible

- Mise en place de débitmètres dans les sources et les puits.
- Besoin de connaître, les volumes que produisent nos différentes ressources, afin de suivre mieux leur évolution durant les saisons.
- Besoin également de distinguer l'apport de chaque ressource dans chacun des réservoirs; *exemple à Courfaivre où 3 sources arrivent dans le même bassin sans que l'on puisse discerner laquelle est la plus importante.*

Les mesures envisagées via ce crédit cadre

liées à l'organisation

Mesure 12 :	2 KCHF	priorité 0, cahier des charges selon normes
Mesure 14 :	30 KCHF	priorité 0, documents de travail
Mesure 16 :	5 KCHF	priorité 0, contrats d'entretien
Mesure 19 :	15 KCHF	priorité 0, cadastre des conduites et ouvrages

- L'administratif lié à l'organisation d'un service est souvent le parent pauvre en matière de ressources.
- Avec un réseau comme le nôtre, plus de 84 km de tuyaux, 3 puits, 9 sources, 6 stations de pompage, 2 stations d'accélération, 1 station de traitement, 9 réservoirs dont 1 de compensation pour 10'000 habitants alimentés, avec une petite équipe (un max de compétences entre peu de personnes), il est important de référencer de manière professionnelle les procédures de travail et les spécificités de nos réseaux. Il est parfois nécessaire de devoir faire appel à des externes pour finaliser cela.
- L'uniformisation du matériel est une économie en francs et en temps : moins de pièces de rechanges différentes à avoir en stock, moins de formation sur les spécificités, etc.

La mesure envisagée via ce crédit cadre

liée aux fontaines

Mesure 49 :

100 KCHF

priorité 1, concept, matériel et travaux

- Sur le territoire de Haute-Sorne, nous avons 48 fontaines. Elles font partie de notre patrimoine et beaucoup y sont attaché.e.s.
- La gestion des fontaines, ce n'est pas seulement décider de quand on les ouvre au printemps et de quand on les ferme pour l'hiver.
- Elles consomment une grande quantité d'eau potable qui génèrent autant d'eaux claires parasites pour la station d'épuration.
- Elles génèrent un bruit constant dans le réseau et interfèrent dans la recherche des fuites.
- Elles peuvent être source de danger
- Parfois, elles fuient. Certaines sont refaites mais pas mises en eau. D'autres sont vétustes. Certaines ont changé d'affectation.

Pour tout cela, nous avons des pistes à éclaircir dans la réalisation d'un concept de gestion sur l'ensemble du territoire communal et à long terme.

Cette mesure n'est pas seulement un travail de réflexion, mais elle représente aussi un besoin en matériel et en travaux divers.

Les mesures envisagées via ce crédit cadre

liées à la STAP Berlincourt

Mesure 7 : 250 KCHF

priorité 0, amélioration & entretien

- Travaux d'ajustement nécessaires sur la station de pompage
- Rétablissement de la seconde cuve, rendre possible l'exploitation simultanée des Corbets et des puits des Grands Champs, évaluation de l'état constructif de la station vieille de 54 ans.

Mesure 8 : 95 KCHF

priorité 0, amélioration & entretien

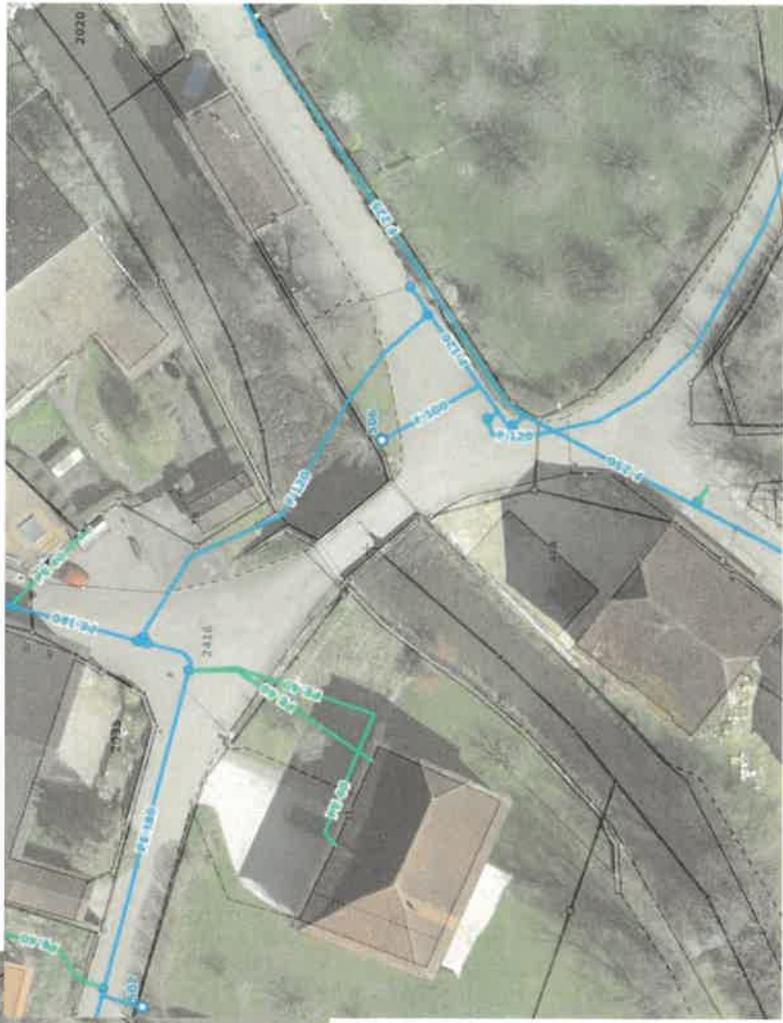
- Construction d'une nouvelle conduite passant sous la Sorne, plus grande près de la STAP/rte cantonale.
- Optimisation du fonctionnement hydraulique des installations d'alimentation.

Mesure 24 : 85 KCHF

priorité 1, amélioration & entretien

- Remplacement de la conduite sous la Sorne vers pont de Berlincourt, par une plus grande.
- La conduite est trop petite et quasiment centenaire. Elle est mise à très forte contribution. Vu sa fonction stratégique, son renouvellement est indispensable.

Mesure 24 ↓:



Mesure 8 ↑

Les mesures envisagées via ce crédit cadre

liées aux réservoirs

Mesure 42 : 150 KCHF

priorité 1, entretien raisons sanitaires

- Lors de l'agrandissement du réservoir de la Chaux en 2012, les parois de l'ancienne cuve n'ont pas été renouvelées.
- Une réfection de surface est nécessaire, type EtertubBaqua ou équivalent. C'est une opération comparable à un chemisage de conduite.

Mesures 43 & 97 : 35 KCHF & 5 KCHF

priorité 1, mise HS

- Déconstruction de l'ancien réservoir de l'Envers à Soulce & Mise hors service d'une ancienne conduite liée.
- Abandonnés en 1934 ces installations n'ont jamais été démontées et présentent aujourd'hui un danger potentiel.

Les mesures envisagées via ce crédit cadre

liées aux réservoirs

Mesure 21 : 50 KCHF

priorité 1, liée à un PS

- Lorsque de la mise en œuvre du PS, vu la vétusté des conduites dans le secteur, un bouclage du réseau à charge du service des eaux est prévu.

Mesure 47 : 8 KCHF

priorité 1, économies à la clé

- Les installations de traitement de l'eau brute au réservoir de la Moré à Courfaivre semblent conséquentes. Il est proposé de réaliser une étude afin d'envisager une simplification du procédé. Une économie (en coûts de renouvellement, de maintenance et d'exploitation) pourrait en découler.

Une petite erreur s'est glissée lors de la rédaction de ce message :

6. Coût des travaux et/ou études

Le coût de l'ensemble des travaux planifiés sur la période 2023-2028 est estimé à CHF 1'150'000.-. Soit une moyenne inférieure à CHF 192'000- par année. Cependant, les dépenses seront échelonnées selon les budgets communaux, les délais de réalisation des mesures, les ressources en personnel disponibles.

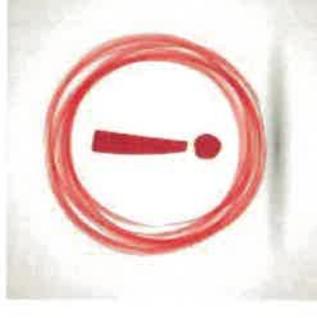
La période est bien de 2024 à 2028, donc 5 années, ce qui fait une moyenne annuelle de CHF 230'000,-

Merci de votre compréhension

Cette liste reste indicative et peut subir des modifications selon l'évolution de notre réseau décidée par les politiques, les lois et directives sanitaires et les aléas de la technique ou autre.

Les mesures répétitives suivantes ne sont pas comprises dans ce crédit-cadre, car elles sont intégrées dans des objets nécessitant un crédit spécifique (réfections de routes, par exemple)

- Renouvellement de conduites en raison de l'âge ou du diamètre
- Réalisation de bouclages à l'exception du PS Coeudret
- Optimisation du réseau de distribution (nouvelles réalisations d'envergure)





Dimensionnement et matériaux

Les dimensionnements indiqués dans les mesures sont provisoires et devront être contrôlés au cas par cas lors de l'élaboration des projets de chaque mesure. Ceci concerne notamment les volumes de stockage, les capacités de pompes, les diamètres et matériaux des conduites, etc.

Les mesures de ce message ont fait l'objet d'une évaluation financière lors de l'établissement du PGA.

Les prix indiqués sont estimatifs mais permettent de préparer ce message.

Le listage et le prix indicatif permettent de planifier et prioriser le travail.

Avant de mettre ces mesures en œuvre, il y a aura des discussions avec les commissions, le conseil communal.

Des offres plus précises seront demandées, basées sur une étude plus approfondie et tenant compte des besoins actualisés à la circonstance de temps.

Nécessité de réaliser les mesures de ce message

Le PGA est le résultat du travail de professionnels qui ont défini les forces et les faiblesses de notre réseau.

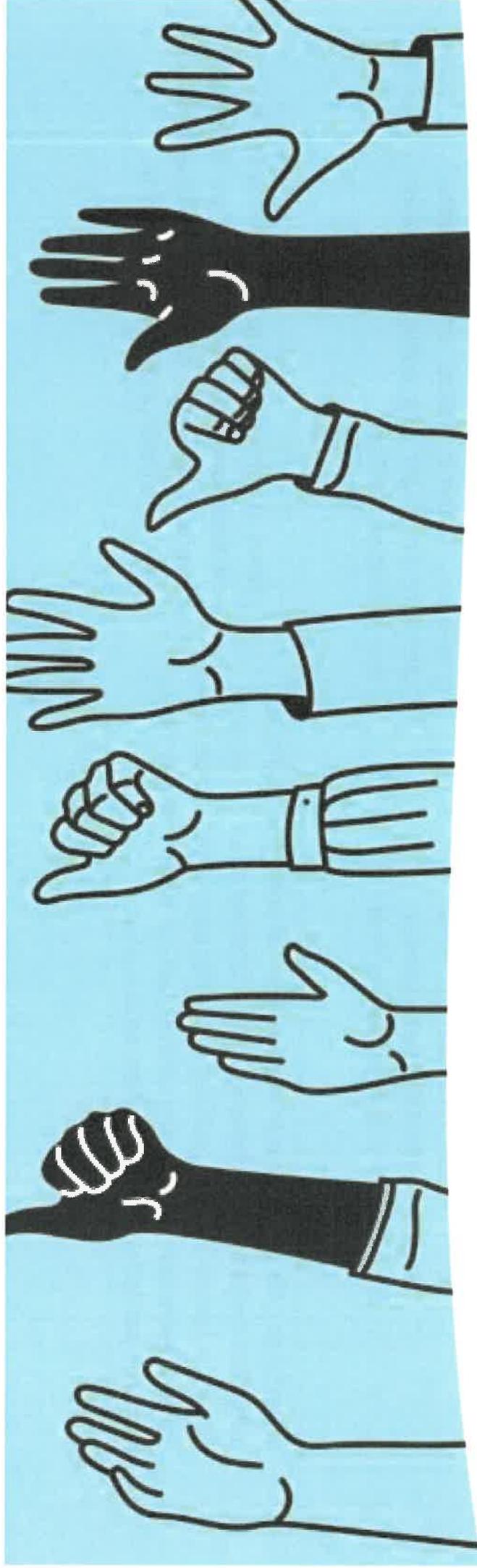
Ces analyses et ce rapport ont été validés par les organismes subventionnant.

Une partie de ces mesures permettront une amélioration de notre réseau, un entretien, mais aussi de potentielles économies dans les coûts de fonctionnement.

Ces mesures ont été planifiées sur un délai de 3 ans et certaines servent de base pour travailler aux prochaines mesures. Comme notre crédit cadre démarre en 2024, cela allonge la durée de réalisation de 2 ans.

Si certaines de ces mesures d'entretien ne sont pas réalisées, outre les problèmes techniques pour l'alimentation en eau, la perte de temps dans la gestion, nous risquons une hausse des coûts d'entretien ou de réparations, qui ne pourront pas être financés par le fonds de maintien de la valeur.

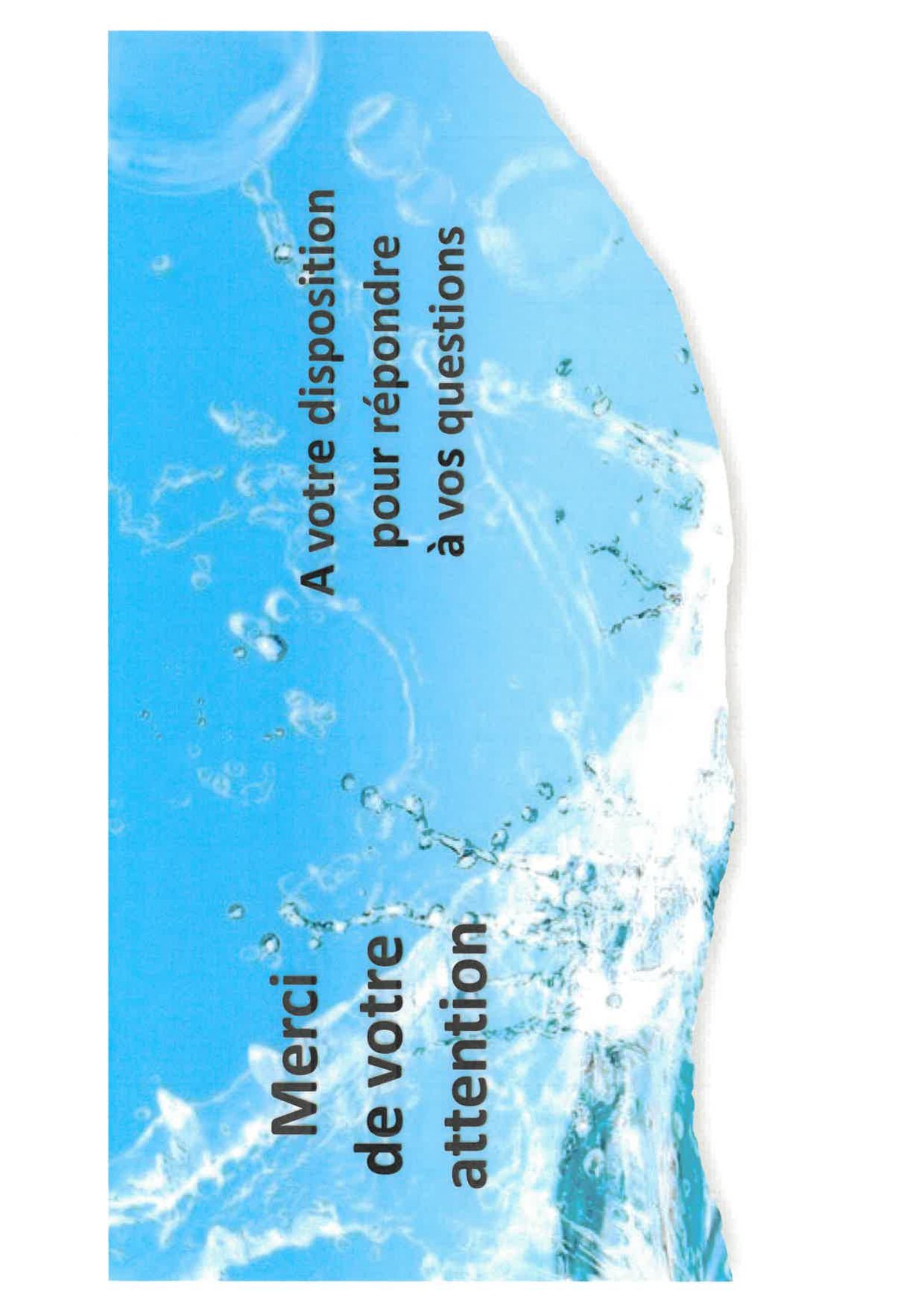
Nous aurons donc une hausse des coûts de fonctionnement, un apport au fonds toujours identique et à réaliser la mesure dans un avenir proche quand même.



Préavis des commissions :

Le groupe de travail pour le réservoir de Glovelier a également étudié ce message :
l'ensemble des membres a donné un préavis favorable.

Le message a été également soumis à la commission des finances
qui a également donné un préavis favorable à la majorité absolue.

A splash of water is shown against a blue background. The water is white and frothy, with many small bubbles and droplets. The splash is positioned on the right side of the image, with the water appearing to move from the right towards the left. The blue background is a gradient of light to medium blue.

**Merci
de votre
attention**

**A votre disposition
pour répondre
à vos questions**



Commune mixte de

Haute-Sorne

Service des eaux
Dicastère des services
communaux

Conseil Général
du 11 décembre 2023



Message no 218



**Crédit Cadre PGEE
2024 – 2028**

chf 1'900'000

Données financières du service de l'eau potable

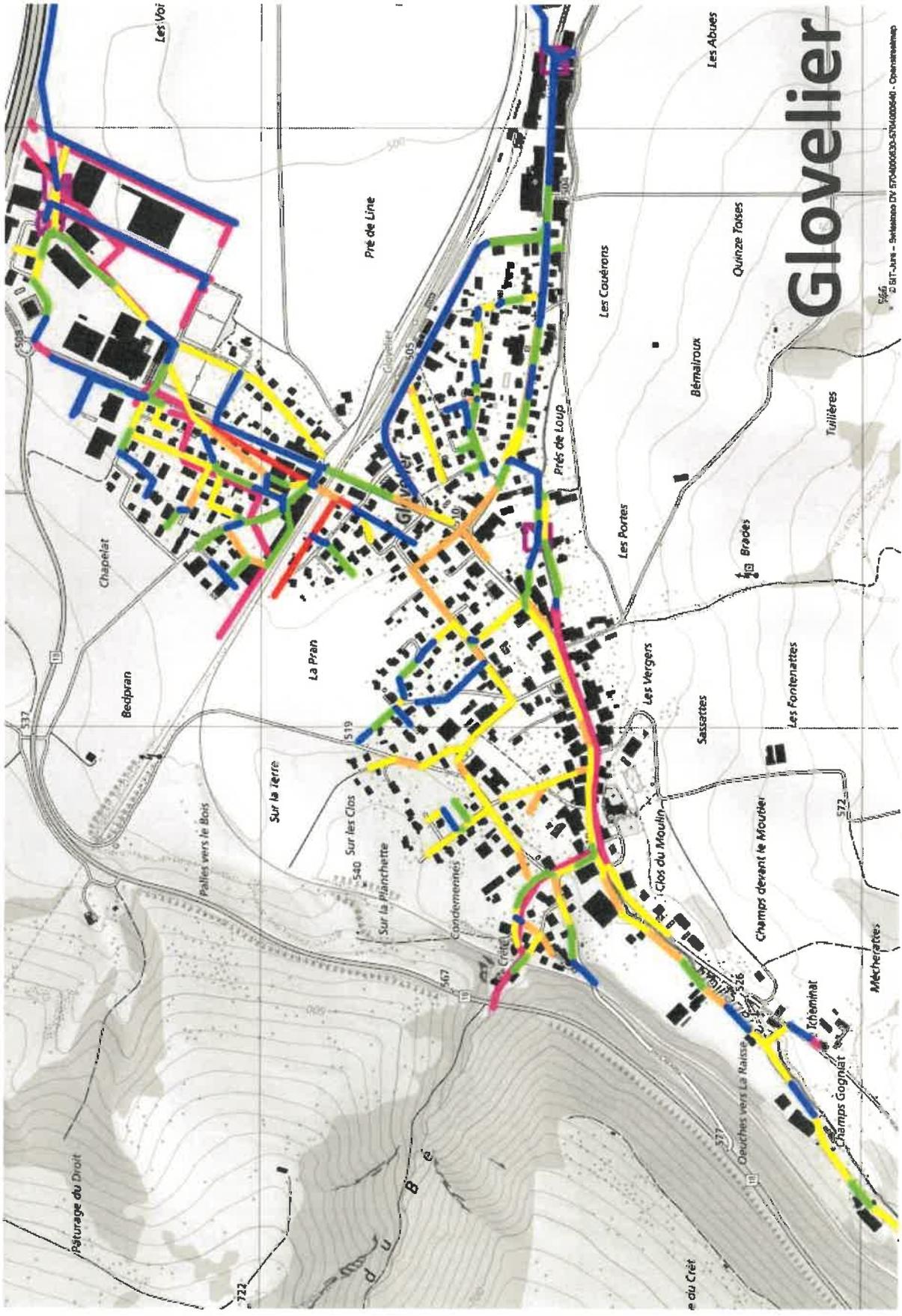
A faire

Valeur remplacement :
CHF 56'667'000

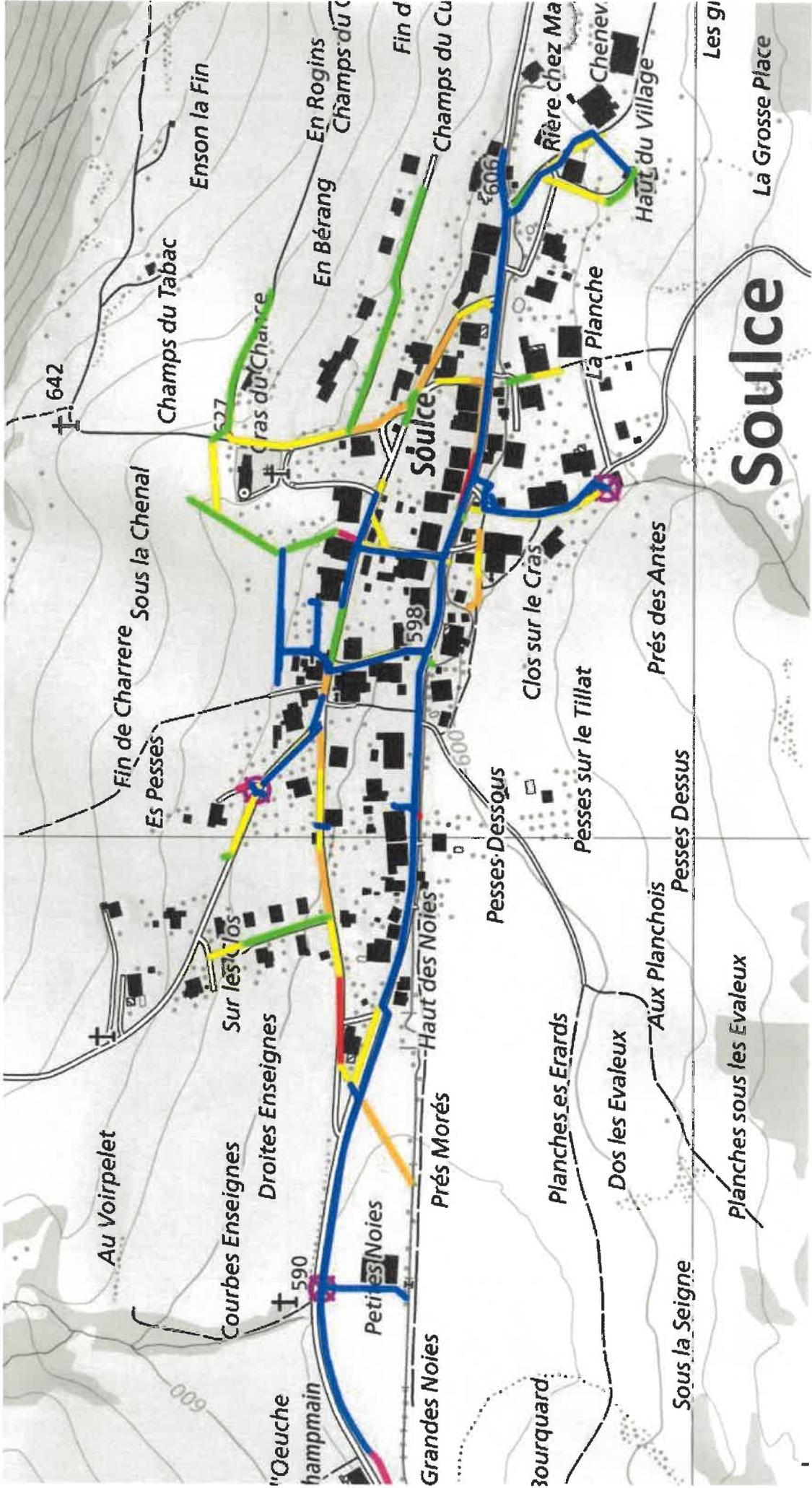
	Fond maintien de la valeur		Solde au 31-12
	Attribution	Retrait	
2018	462'090	219'636	242'454
2019	414'109	132'434	524'129
2020	416'090	135'794	804'425
2021	477'810	138'824	1'143'411
2022	475'810	182'906	1'436'315

QQ ANALYSES sur budget 2024			
Apport FMV HS	475'810	100%	
Retrait FMV	225'830	47%	
Valeur remplacement 31.12.2022	56'667'000		
durée moyenne	70		ans
amort. Annual 100%	809'529		

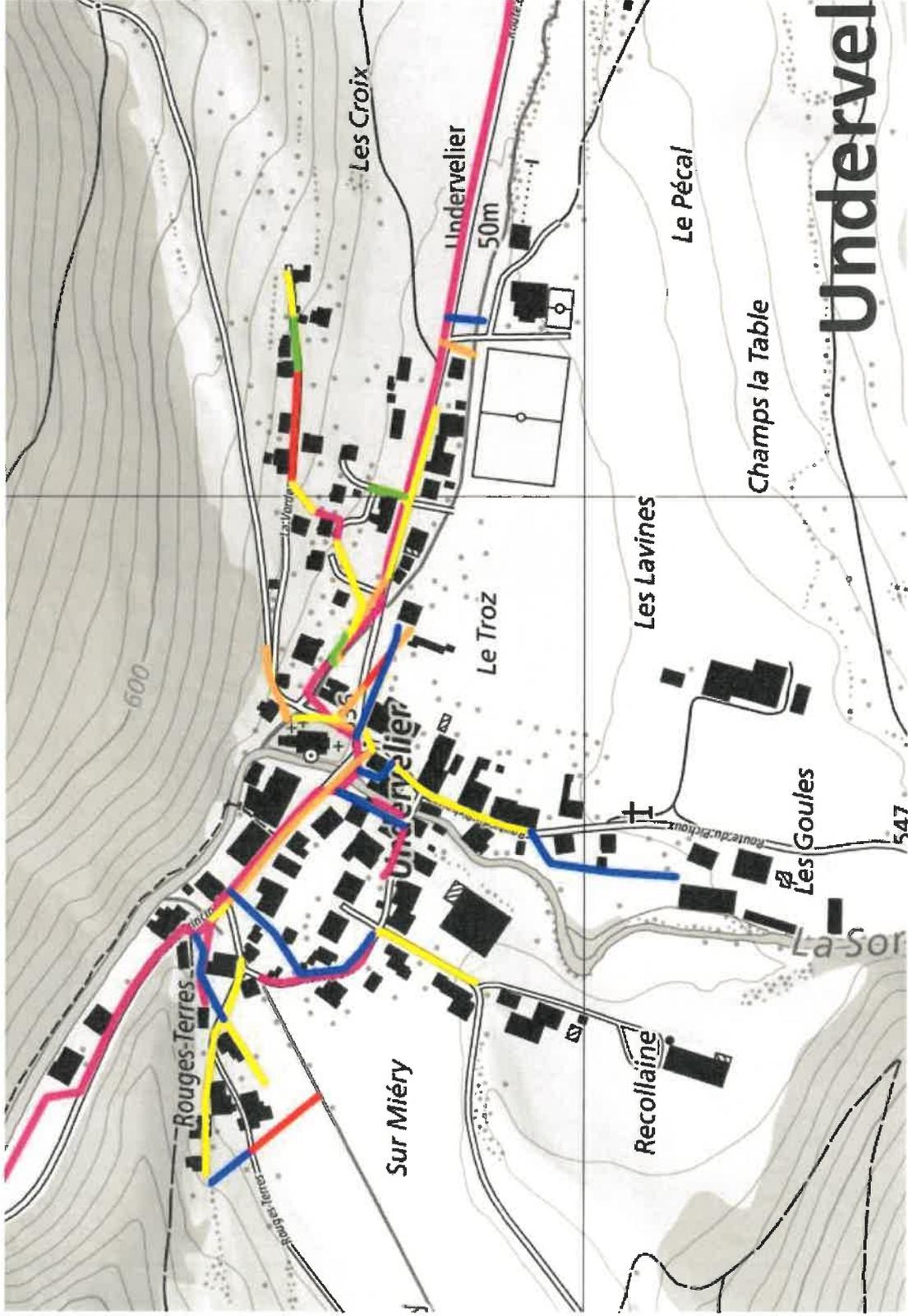
Analyses charges budgétisées pour 2024			
Charges de personnel	15%		18%
Matériel & Matériel	3%		4%
Entretien p/externes	10%		11%
Contrat entretien	3%		4%
Mandats externes	1%		1%
Lorno & Informatique	7%		8%
Electricité	5%		5%
Autres charges d'expl.	2%		2%
Frais spécifiques eau	4%		4%
Service intercom C-C	5%		6%
Apport FMV HS	30%		34%
Apport FMV autres	1%		2%
Amortissements et intérêts	14%		0%
Retrait FMV			0%
total charges	100%		
total charges ./ Retrait FMV			100%



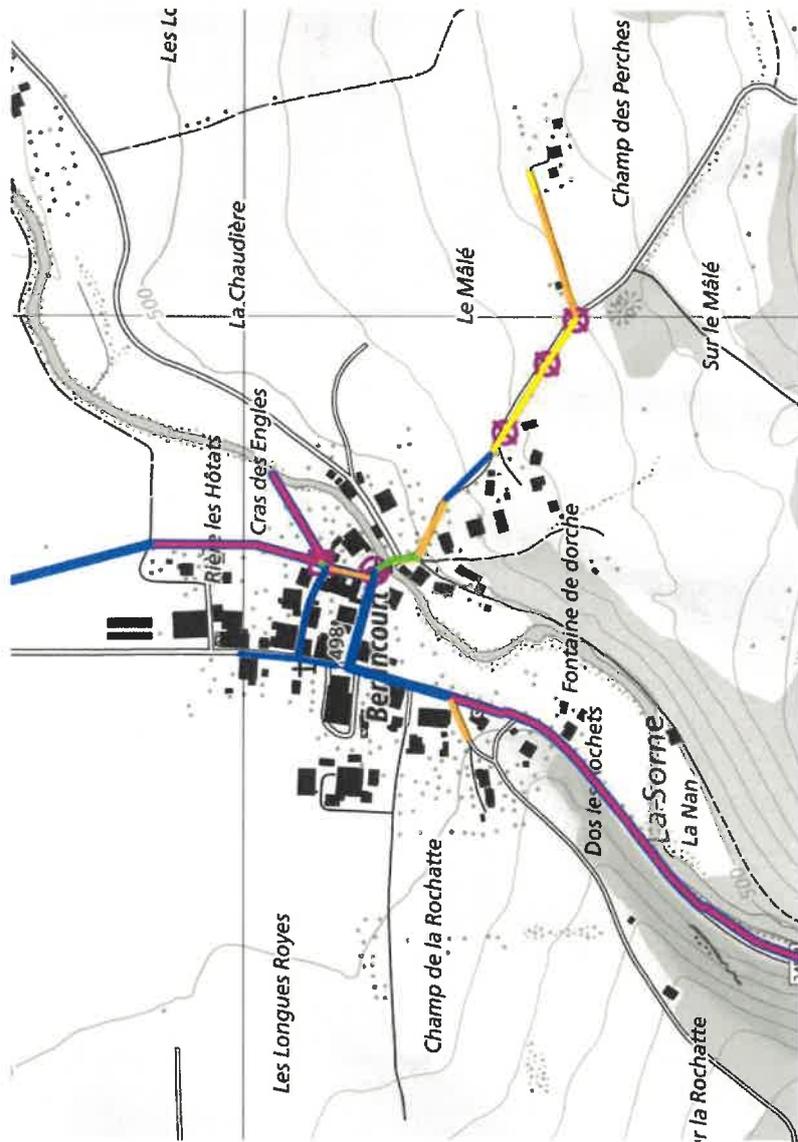
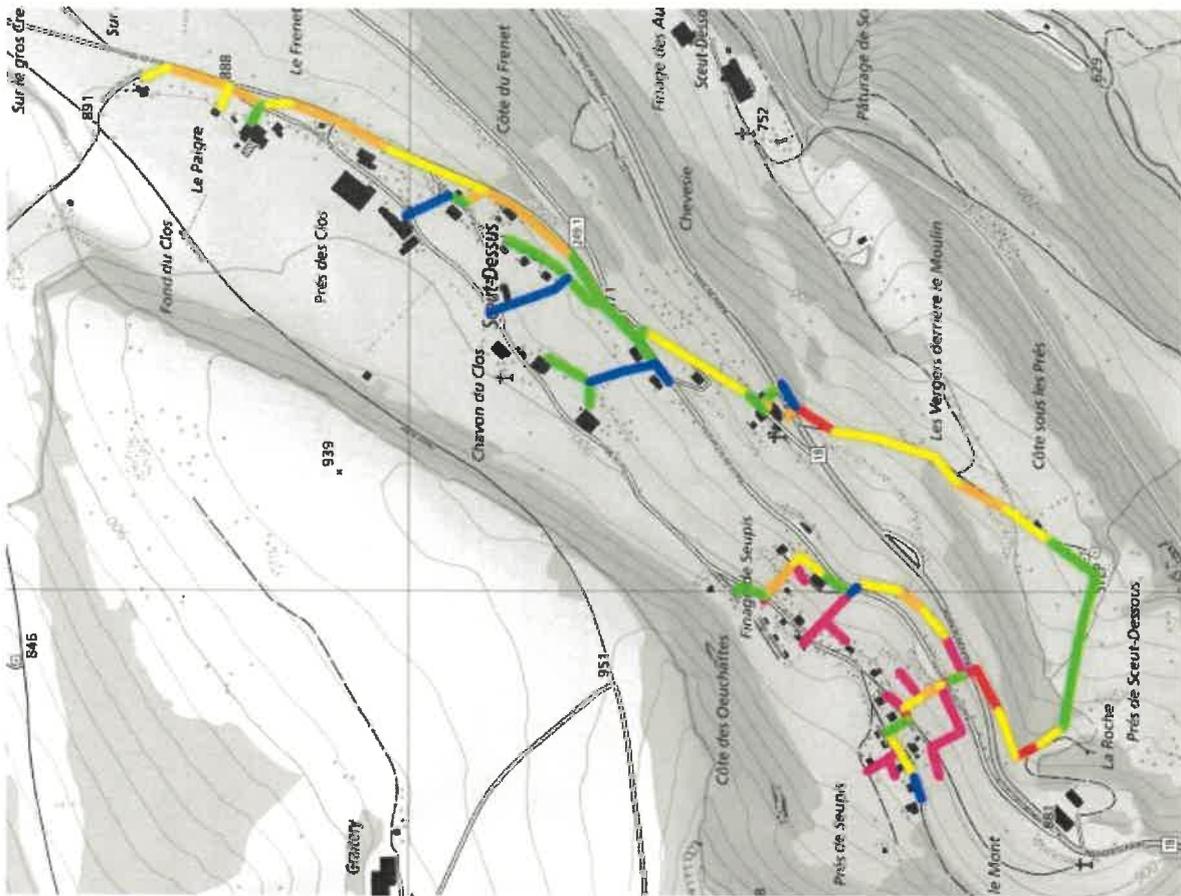
Glovelier



Soulce



Undervelier



Berlincourt

Scout

En annexe du message, vous avez pu voir les plans de l'état de nos canalisations des eaux usées, mis à jour après les visionnages réalisés.

Le catalogue des mesures est en cours de finalisation. Il s'agit du solde des travaux prévus dans le précédent crédit cadre PGEE qui se termine au 31.12.2023.

En attendant le catalogue, nous avons déjà de mauvaises nouvelles et des impératifs connus.

Par manque de ressources financières et en personnel, plusieurs mesures prioritaires en 0 et 1 dans les anciens PGEE des villages, n'ont pas pu être réalisées. Comme indiqué dans le message, il faudrait environ chf 1 mio par an pour entretenir le réseau régulièrement.

Actuellement, nous parons au plus pressé ou plutôt nous subissons trop souvent, les aléas et agissons dans l'urgence. Ce qui n'est pas bon pour maîtriser les coûts et les suivis de chantiers.

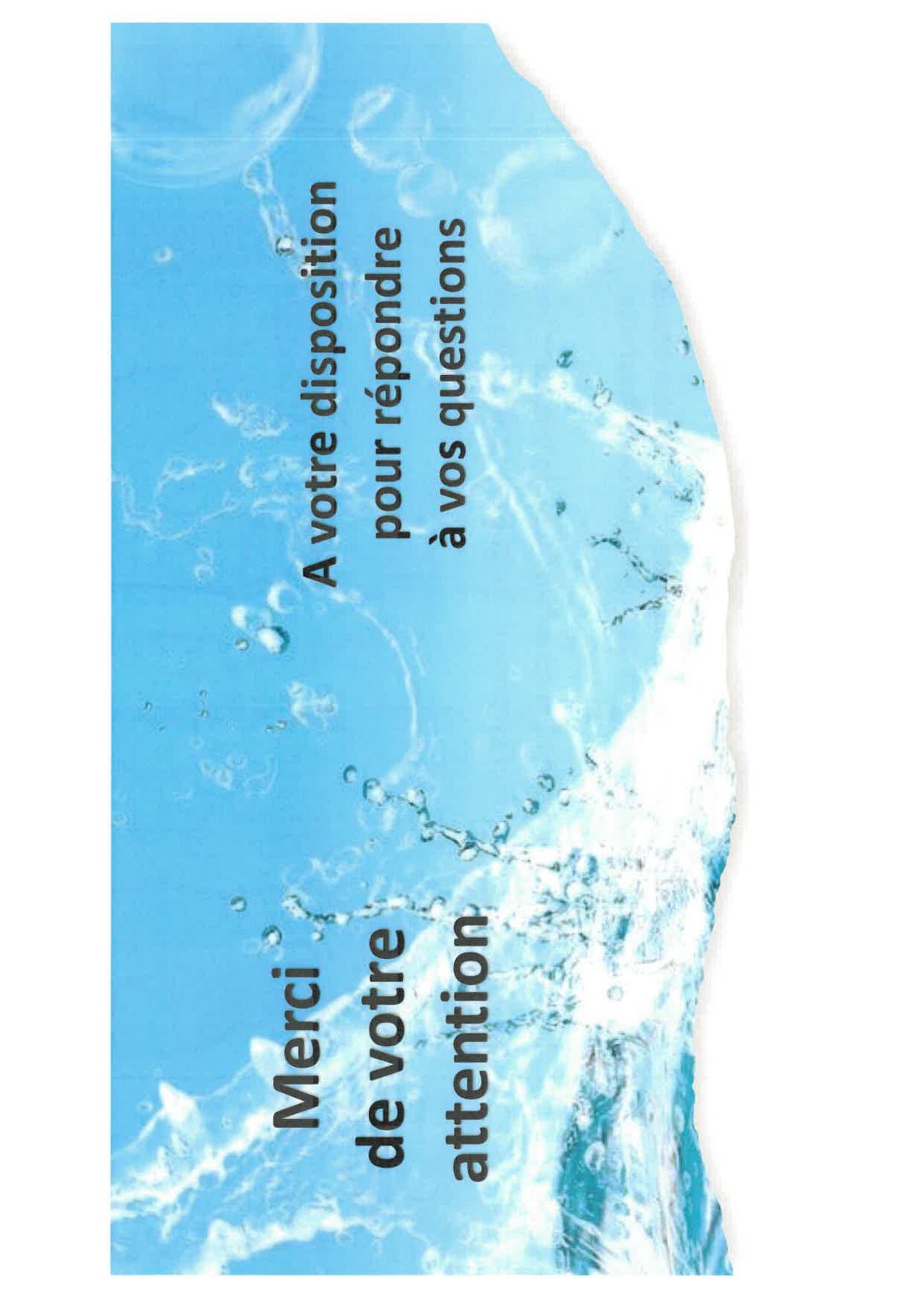
C'est d'ailleurs présentement le cas. Une mesure dont la réalisation était prévue avec le prochain crédit cadre est déjà en cours de réalisation, suite à l'effondrement d'une partie du collecteur.

Préavis des commissions :

Le groupe de travail pour le réservoir de Glovelier a également étudié ce message :
l'ensemble des membres a donné un préavis favorable.

Le message a été également soumis à la commission des finances
qui a également donné un préavis favorable à la majorité absolue.





**Merci
de votre
attention**

**A votre disposition
pour répondre
à vos questions**

Mme Catherine Wolfer (PS-Verts) monte à la tribune pour communiquer que le groupe PS-Verts soutiendra ce message. Le groupe rend attentif le Conseil communal concernant l'adjudication des travaux à savoir que cette dernière ne revienne pas forcément au bureau qui a reçu le mandat d'étude comme cela s'est déjà fait par le passé. Cela dans le but d'éviter une surenchère des travaux et des prix.

Le Président ouvre la discussion à l'ensemble des membres. La parole n'est pas demandée.

Au vote, le message n°218 est accepté à la majorité évidente.

7. Prendre connaissance et préavisier un crédit de CHF 4'800'000.- TTC pour la viabilisation des terrains du plan spécial régional avec modification de l'affectation « Zone d'activités microrégionale ZAM – Sur le Breuil 2 » (message n°219 du 11.12.2023)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Le Président cède la parole à **M. le Maire** à la tribune pour développer le message et s'exprime ainsi : « Le plan spécial régional, cité en titre, a été adopté par l'assemblée plénière de la ZAM le 25 septembre 2023. Il a été approuvé par la section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial le 9 octobre 2023. L'extension de la ZAM répond aux objectifs de la fiche du plan directeur cantonal sur les zones d'activités d'intérêt cantonal.

L'assemblée plénière de la ZAM a également approuvé un crédit de CHF 1'950'000.- pour l'achat de parcelles permettant la vente future d'une surface occupée par l'entreprise Varinor SA. Le prix de vente du terrain dans la première partie de l'extension a été fixé à CHF 190.-/m². La ZAM n'a pas vocation de faire du bénéficiaire ni du déficitaire. Le prix du m² proposé aux entreprises est le calcul du prix d'achat additionné des frais de viabilisation.

Une proposition de crédit de CHF 4'800'000.- pour la viabilisation de la ZAM 2 (étapes 2.1 et 2.2) a été préavisée favorablement, sous réserve de l'approbation par les communes concernées. Cette viabilisation, attendue par plusieurs entreprises souhaitant s'implanter à Glovelier, comprend l'équipement d'une surface constructible vendable de près de 62'200 m².

La viabilisation devrait commencer au printemps 2024, en parallèle avec la pose de conduites pour le chauffage à distance, l'interconnexion avec le SIDP et une conduite d'hydrogène pour l'énergie verte. Les travaux s'étaleront de 2024 à 2025, avec l'achèvement du revêtement final prévu 2 ou 3 ans plus tard. La commune de Haute-Sorne prendra en charge l'entretien des équipements après la fin des travaux, car c'est elle qui encaisse les taxes liées aux différents services.

Le crédit de viabilisation de CHF 4'800'000.- couvre divers coûts, y compris ceux liés aux routes, trottoirs, éclairage public, conduites d'eau, canalisations, services, sécurisation du site, nature et mobilier. Le financement de cette dépense sera assuré par un emprunt et la vente des terrains viabilisés. La vente des terrains à Varinor devra intervenir avant fin mars 2024.

Le Conseil communal préavisie favorablement cet objet et invite le Conseil général à faire de même en vue de la votation populaire du 3 mars 2024.

La commission des finances a préavisé favorablement cet objet ».

Le Président donne la parole aux groupes.

Mme Agnès Veya du groupe PS-Verts informe que son groupe soutiendra le message n°219. Il est essentiel de soutenir la seconde étape de viabilisation de la zone d'activités microrégionale de Haute-Sorne. Cet agrandissement va permettre à de nombreuses entreprises de s'implanter à Glovelier.

Toutefois, malgré le refus la motion n°35, le groupe espère que le comité de la ZAM et le Conseil communal veillent à encourager le respect des mesures environnementales.

Le Président ouvre la discussion à l'ensemble des membres. La parole n'est pas demandée.

M. Voyame du groupe PSCI-RC a une question concernant la conduite du chauffage à distance. Il aimerait savoir s'il y aura des consommateurs ?

M. le Maire lui explique que dans le cadre de la viabilisation, on parle de la conduite à hydrogène pour l'entreprise H2bois et non d'une conduite de chauffage à distance.

M. Ruch ajoute qu'il y a un chauffage à distance aux Montates à Glovelier. Le Conseil communal a dû abandonner le projet car les gens n'achetaient pas les parcelles.

On parle ici du chauffage EBL sur la zone industrielle. Toutes les entreprises actuelles sur la ZAM sont chauffées par EBL. Cette conduite fonctionne et les entreprises ont l'obligation de se raccorder à ce réseau.

Au vote, le message n°219 est accepté à la majorité évidente.

8. Nomination des membres de la commission des services communaux.

En préambule, **M. le Président** explique qu'à la suite de dysfonctionnements de ladite commission, le bureau avait fait la proposition de démissionner les membres. Malheureusement cela n'était pas possible selon le service des communes. De ce fait, un courrier a été envoyé aux commissaires pour savoir s'ils souhaitaient toujours siéger dans cette commission.

Le bureau du Conseil général a reçu les démissions suivantes : M. Jean Viatte, M. Roland Michel, M. Yves Beuchat et M. Eric Zuber.

Mme Catherine Wolfer pour le groupe PS-Verts propose sa candidature.

M. Gérald Steiner pour le groupe PDC propose les candidatures de Marielle Bourquard et Jean-Pierre Chappuis.

Le groupe PCSI-RC n'a pas de candidat pour l'instant.

Les candidats sont élus par applaudissements.

9. Nomination d'un membre à la commission permanente de la culture, sports et loisirs.

A la suite de la démission de Mme Ouarda Mahmoudi, **M. Patrick Müller du groupe HSA** propose la candidature de M. Hans Ulrich Berger d'Undervelier.

M. Hans Ulrich Berger est nommé par applaudissements.

10. Nomination d'un membre à la commission permanente de gestion des eaux de surfaces.

A la suite de la démission de M. Daniel Jeanguenat, **M. Gérald Steiner du groupe PDC** propose la candidature de M. Gérard Tendon de Courfaivre.

M. Gérard Tendon est nommé par applaudissements.

11. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par Madame Mathilde Mertz.

M. le Maire monte à la tribune et présente la naturalisation suivante :

« Madame Mathilde Mertz est née à Delémont et y a vécu jusqu'en 2004. Depuis 2004, elle vit dans notre commune de Haute-Sorne. Elle habite depuis 2012 à Soulce.

Elle a effectué toutes ses classes dans notre commune et fait désormais un apprentissage d'informaticienne à l'EMT à Porrentruy.

Madame participe à la vie associative et culturelle de la région et a beaucoup de loisirs.

Madame Mertz désire acquérir la nationalité suisse car elle est née en Suisse et souhaite y vivre toute sa vie. La culture suisse lui correspond et elle l'a adoptée.

Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation ».

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

12. Constitution du bureau (collège présidentiel) pour l'année 2024 et nomination de ses scrutateurs

Le Président explique que normalement c'était au 1^{er} vice-président, M. Julien Meier de reprendre la présidence mais comme il a été élu au Conseil communal cela ne sera pas possible. Le bureau suggère d'effectuer une rocade, à savoir de proposer le 2^{ème} vice-président (M. Jean-Claude Beuchat) à la présidence car il n'était pas idéal qu'un vienne en suite accède directement à la présidence sans passer par le bureau.

Le vote se fera à main levée.

Election du 2^{ème} scrutateur-trice :

Le chef de groupe UDC, M. Gunzinger monte à la tribune et présente la candidature de M. Laurent Haegeli.

Au vote, M. Haegeli est élu 2^{ème} scrutateur à la majorité évidente.

Election du 1^{ère} scrutateur-trice :

La candidature de Mme Nicole Rais est proposée.

Au vote, Mme Rais est élue 1^{ère} scrutatrice à la majorité évidente.

Election du 2^{ème} vice-président-e :

La candidature de Mme Ouarda Mahmoudi est proposée.

Au vote, Mme Mahmoudi est élue 2^{ème} vice-présidente à la majorité évidente.

Election du 1^{er} vice-président-e :

Le chef de groupe PDC, M. Gérald Steiner monte à la tribune et présente M. Théo Comte, conseiller général, comme candidat.

Au vote, M. Comte est élu 1^{er} vice-président à la majorité évidente.

Election du Président du Conseil général :

M. Jean-Claude Beuchat (PCSI-RC) monte à la tribune pour se présenter en quelques mots.

Au vote, M. Beuchat est élu, à la majorité évidente, Président du Conseil général pour l'année 2024.

M. Beuchat monte à la tribune et exprime sa gratitude et remercie les conseillers généraux pour la confiance témoignée. Il remercie sincèrement son prédécesseur et salue son engagement. Il évoque aussi la célèbre citation de Voltaire « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites mais je me battrai jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire ». Cette maxime sera son fil rouge durant son année de présidence. Il souhaite instaurer un climat où chaque voix compte, où chaque citoyenne et citoyen trouve écho à ses préoccupations.

M. le Maire, Eric Dobler remercie le Président du législatif, M. Lando, pour son engagement tout au long de cette année 2023 en tant que Président du Conseil général. Au cours de cette année, Michel

Lando a incarné l'esprit du leadership, de la détermination et de la compassion pour son Conseil général.

La force tranquille, Michel Lando a été un guide éclairé. Son engagement envers le bien-être de nos concitoyens a été inébranlable, témoignant d'une passion indéniable pour le service public.

Il a su instaurer un climat de collaboration et d'unité parmi les membres du Conseil général, mais aussi au sein de son bureau. Il lui souhaite plein succès pour son retour dans l'hémicycle.

Il félicite également le nouveau Président du Conseil général M. Jean-Claude Beuchat qui a accepté de brûler les étapes pour prendre les rênes du Législatif en 2024 déjà. Il termine en félicitant les nouveaux membres du bureau et scrutateurs élus ce soir.

C'est avec émotion que **M. Lando** remercie **M. Eric Dobler** pour ces mots. Il remercie également Michèle Bailat, secrétaire du Conseil général ainsi que les membres du bureau et les membres du Conseil général. Il termine son année présidentielle en projetant une photo d'une œuvre d'art. Il explique qu'en siégeant à l'intérieur, il a pu comprendre certaines choses. Il remercie l'ensemble des personnes présentes et leur souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Documents déposés lors de la séance :

- 1 motion déposée par M. Damien Cottet (PS-Verts) et intitulée « Prendre en compte la problématique environnementale dans les projets communaux »
- 1 motion déposée par Mme Agnès Veya (PS-Verts) et intitulée « Un Jardin du souvenir en Haute-Sorne »

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le 26 février 2024.

Etant donné que tous les points ont été traités, **le Président** remercie les membres du Conseil général pour leur participation et lève la séance à 21h20.

Bassecourt, le 11 décembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

La vice-chancelière

Michel Lando

Michèle Bailat

